

	Procès-verbal Conseil des formations du 28 février 2023	Référence	PV
		Révision	1
		Date d'application	22 Juin 2023
		Version	1

Validation

	Rédigé	Validé
Date	Mars 2023	22 Juin 2023
	Codexa	Conseil des formations

Membres du Conseil des formations

PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD

Personnalités qualifiées

Fred PACCAUD
Nathalie GUERSON

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Claire ROSSI

Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France

Christiane COUDRIER
Fanny GAUDIN

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Franck HILTON, représentant le syndicat Force ouvrière (FO)
Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du Travail (CGT)
Sabine GRISSELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Nicolas SALVI, représentant le Syndicat national des managers publics de santé (SMPS)
Sylvie RENARD-DUBOIS, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)
Walid MOKNI, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)
Frédéric LE LOUEDEC, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA).

Membres élus

Christine ORTMANS, représentant les personnels d'enseignement et de recherche
Catherine PITAULT-COSSONNIERE, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Hamed SALAMEH, représentant les élèves fonctionnaires
Latame Komla ADOLI, représentant des doctorants.

Liste des procurations

Najat MOUSSI donne pouvoir à **Fred PACCAUD**
Mathieu SIBÉ donne pouvoir à **Fred PACCAUD**
Anne ANDRE donne pouvoir à **Walid MOKNI**
Marylène PLOUZENNEC donne pouvoir à **Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE**
Laurence THÉAULT donne pouvoir à **Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE**
Léa NICOL donne pouvoir à **Hamed SALAMEH**
Marie-Laure LUMEDILUNA donne pouvoir à **Nathalie GUERSON**

Assistaient à cette réunion

Isabelle RICHARD, Directrice de l'EHESP
Michel LOUAZEL, Directeur des études
Vincent FERTEY, Directeur adjoint des études
Sylvie OLLITRAULT, Directrice de la recherche
Vincent BESSONNEAU, Directeur du département en sciences en santé environnementale (DEESSE)
Fanny HELLIOT, Directrice des relations internationales
Émilie BRAILLY, responsable adjointe du CapP
Pierre LEGUÉRINEL, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante
Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, directrice adjointe du département DEESSE
Catherine EVEILLARD HOANG, Directrice adjointe du développement et de la formation continue
Christelle BOUGUENNEC, Directrice adjointe du Centre de Formation des Apprentis (CFA)
Aurore GELY-PERNOT, enseignante-chercheuse au département DEESSE
Anne ROUÉ-LE GALL, enseignante-chercheuse au département DEESSE
Olivier GÉROLIMON, enseignant-expert au département IdM
Jean-Philippe NABOULET, responsable de formation PhISP, département METIS
Brigitte AMPRIME, assistante de direction

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 8 DECEMBRE 2022	4
ACTUALITES DE L'EHESP	4
UNIVERSITE DE RENNES : PROJET DE CENTRE INTERDISCIPLINAIRE EN SANTE MONDIALE	13
SANTE-ENVIRONNEMENT.....	22
CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 ET INFORMATION SUR LES PERIODES DE CANDIDATURE	33
BILAN ET PERSPECTIVES CVEC 2022-2023	34
TRANSFORMATION DU CERTIFICAT « LES 100 HEURES DE L'ACHAT EN SANTE » EN DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT.....	36
DIPLOME D'ETABLISSEMENT FRANCOPHONE – « INSPECTEUR EN SANTE ».....	42
RETOUR APHEA	45
L'EVOLUTION DES TARIFS DE L'APPRENTISSAGE.....	49
RETOUR QUALIOPi	50
RETOUR CHANTIER REINGENIERIE DES FORMATIONS	53
QUESTIONS DIVERSES	54

(La séance est ouverte à 10 heures 15 sous la présidence de M. PACCAUD.)

M. PACCAUD.– Bienvenue à Madame la Directrice, bienvenue à tout le monde. Nous allons commencer sans tarder cette séance du Conseil des formations qui durera jusqu'à 15 heures.

Il y a 9 participants en présentiel, 8 participants en distanciel. Je pense qu'ils nous voient et nous entendent. Il y a 7 personnes absentes qui ont donné une procuration et 7 personnes absentes et excusées.

Nous pouvons passer sans tarder au premier point de l'ordre du jour, qui est l'approbation du procès-verbal du Conseil des formations de décembre 2022.

Approbation du procès-verbal du conseil des formations du 8 décembre 2022

M. PACCAUD.– Sur le procès-verbal, avez-vous des remarques ?

M. SALAMEH.– Monsieur le Président, j'ai juste quelques précisions. En page 20, la question qui a été posée à Madame RICHARD n'est pas posée par Monsieur LE LOUEDEC mais par moi-même. L'intervenant qui n'a pas été précisé, c'est moi aussi. Je pense qu'au niveau de l'enregistrement on n'arrivait pas à distinguer les voix des participants. C'était juste pour compléter le procès-verbal.

M. PACCAUD.– Y a-t-il d'autres remarques ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Il y avait une modification demandée par Madame PLOUZENNEC. Souhaites-tu la lire ? Je ne l'ai pas sous les yeux.

M. LOUAZEL.– C'est en page 32. L'intervention est la suivante.

« J'avais une question concernant cette possibilité d'exonérer 10 % des étudiants inscrits, en priorité des étudiants des pays de la liste des pays à revenus limités. Est-ce que dans ces 10 % il y a des étudiants autres que les étudiants internationaux qui seraient exonérés à l'EHESP ? Ceci car dans la communauté enseignante des responsables de master, il y a une demande qui remonterait pour exonérer également en partie ou en totalité les chômeurs, les allocataires de la AAH. »

Il s'agit d'indiquer ceci en remplacement, après « exonérés à l'EHESP » :

« En effet, certains responsables de master souhaiteraient que l'exonération partielle ou totale des frais s'applique également aux chômeurs et aux allocataires de l'AAH ».

C'est donc une petite modification de forme à la page 32 sur l'intervention de Madame PLOUZENNEC.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions pour la modification du procès-verbal ? Il est accepté, avec les remerciements d'usage pour ce compte rendu exhaustif de nos débats.

Le procès-verbal du Conseil des formations du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. PACCAUD. Y a-t-il des points particuliers que vous souhaiteriez aborder dans le point 13 de l'ordre du jour, qui sont les questions diverses ? Cela n'a pas l'air d'être le cas.

M. PACCAUD. Nous commençons avec le point 2 de l'ordre du jour, celui des actualités de l'École, Madame la Directrice.

Mme RICHARD.– Bonjour à toutes et à tous, en présentiel et à distance. Je donne quelques informations d'abord concernant la composition de notre Conseil des formations.

Composition du Conseil des formations

Sur la composante professionnelle, Madame Fanny GAUDIN, qui est la déléguée générale du groupement de coopération sanitaire HUGO, va représenter la FHF dans notre Conseil en remplacement de Laurence JAY-PASSOT, donc bienvenue. Nous connaissons bien HUGO à l'École. Nous en parlerons tout à l'heure, je pense. Nous sommes très heureux que vous ayez pu rejoindre notre Conseil des formations.

Nous sommes très attentifs aux recommandations du secteur professionnel et à la façon dont le secteur professionnel va jouer, dans ce Conseil des formations, un rôle un peu analogue à celui qui peut être joué dans les conseils de perfectionnement des formations.

Mme GAUDIN.– Merci beaucoup de votre accueil. Les collaborations sont déjà nombreuses.

Mme RICHARD.– En ce qui concerne les fonctionnaires stagiaires, c'est pour ce mandat la dernière séance de Monsieur SALAMEH, qui est fonctionnaire D3S stagiaire et qui représentait l'ensemble de nos fonctionnaires stagiaires pour un mandat d'un an. Les élections sont renouvelées et mes oreilles m'ont dit que vous étiez à nouveau candidat, donc il est possible que le renouvellement ne soit pas si important que cela. En tout cas, c'est la fin de ce mandat-ci.

Comme les élections pour les représentants des fonctionnaires stagiaires et des étudiants sont annuelles, nous en avons profité pour relancer un scrutin partiel pour les personnels, puisque nous avons deux sièges vacants à pourvoir au Conseil des formations. Il s'agit d'un siège dans le collège des professeurs d'université, et d'un siège pour les personnels BIATSS.

Mobilités et recrutements

En ce qui concerne les mobilités et les recrutements, nous étions ce matin avec Michel Louazel en discussions avec la nouvelle Directrice de l'Université technologique de Compiègne. Nous aurons sûrement l'occasion de vous en reparler. Nous avons, avec cette université, pas mal de collaborations dans le cadre de la formation de nos ingénieurs.

Il se trouve que dans ce domaine, certains de nos acteurs historiques font valoir leur droit à la retraite. François LANGEVIN va quitter son activité telle qu'elle est organisée actuellement. Là aussi, mes oreilles m'ont dit que ce n'était pas exclusivement pour aller s'occuper de choses privées et que nous aurions l'occasion de le recroiser, mais nous avons recruté à compter du 1^{er} mars un collègue ingénieur biomédical, Alexandre Jaborska, qui nous vient du CHU d'Amiens sur le poste d'enseignant-expert en ingénierie des organisations de santé. Nous en sommes très heureux parce que nous étions un peu inquiets sur la capacité à faire ce recrutement rapidement. Je pense que le CHU d'Amiens est assez triste de le voir partir et n'a accepté que cela se fasse qu'un peu progressivement, donc il nous rejoindra à 25 % de son temps en mars, à 50 % en avril et mai, à 75 % en juin et à 100 % en juillet. Nous négocions comme nous le pouvons quand nous débauchons des collègues de valeur dans des hôpitaux qui en ont, eux aussi, besoin. Nous sommes très confiants dans le fait qu'il s'agit d'un recrutement de qualité.

Université de Rennes

Je donne des nouvelles de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Rennes. Vous savez que dans le cadre de la politique de site, le choix fait par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la place rennaise est finalement celui d'un établissement public expérimental. Le décret est paru le 24 novembre, ce qui a permis qu'il soit créé au 1^{er} janvier dans de bonnes conditions. Nous avons eu le temps nécessaire pour finaliser les choses en décembre.

Il y a actuellement une administration provisoire avec un administrateur provisoire qui est l'ancien Président de l'Université de Rennes 1, David ALIS. Il y aura des élections les 11, 12 et 13 avril 2023. Ces élections ne concerneront que les représentants des apprenants, puisque ce sont les seuls élus au suffrage direct. En ce qui concerne les représentants des personnels, c'est un suffrage indirect, ce sont donc des représentants désignés par nos instances. Mélanie Bertin et Laurence Théault, représentants des personnels élus au CF, siègent désormais au sein de la commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'EPE. Nous avons eu la prudence de désigner les collègues à la fois pour le mandat provisoire et pour le mandat définitif, donc nous n'avons pas d'autre acte à reprendre.

Cette nouvelle Université de Rennes comprend donc, pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas complètement familiers de ce dossier, l'ex-Université Rennes 1 et cinq grandes écoles que sont l'EHESP, l'École nationale supérieure de Rennes, Sciences Po Rennes, l'INSA de Rennes et l'École supérieure de chimie de Rennes. Je pense que c'est un ensemble relativement équilibré, avec une université qui est évidemment beaucoup plus grosse que l'ensemble des autres établissements, mais cinq établissements aussi dans le bateau qui permettent de faire en sorte que cet ensemble soit équilibré.

Pour l'instant, honnêtement, cela fonctionne plutôt très bien et de façon conviviale, pas tendue. C'est vraiment un fonctionnement de qualité avec un administrateur provisoire, qui sera peut-être le président de l'établissement public expérimental, qui est vraiment extrêmement soucieux de tenir compte de l'avis de chacun, de respecter le fait que les établissements y sont allés avec la conservation de leur personnalité morale et qu'ils y tiennent. Cela se passe vraiment de façon assez fluide.

Je pense que cela va vraiment permettre, et en tout cas c'est ce qui serait intéressant, de développer des projets interdisciplinaires avec d'autres des acteurs de l'EPE. Évidemment, il n'était pas interdit de le faire avant, mais malgré tout, le fait de se voir toutes les semaines génère quelques idées qui n'étaient pas forcément existantes antérieurement ou qui ne se réalisaient pas.

Cela va nous permettre aussi de développer des sujets sur lesquels nous sommes trop petits pour avoir de façon pertinente une politique propre, et je pense à certains des sujets de vie étudiante comme l'accès au sport, l'accès à la culture, qui n'est pas quelque chose que l'on peut dimensionner pour un groupe de 1 000 étudiants. C'est évidemment une offre beaucoup plus riche et diverse si on le dimensionne pour un groupe de 30 000 ou de 40 000 étudiants et il y a vraiment des sujets sur lesquels normalement, concrètement, dans le courant de l'année 2023, nous allons voir des différences et le bénéfice d'appartenir à cet EPE.

Le projet de contrat de site de l'EPE est en cours de finalisation avec le ministère de l'Enseignement supérieur. On le présentera probablement lors de la séance commune CS-CF du 9 mai, puisqu'il y a évidemment à la fois des aspects de formation et des aspects de recherche dedans. En ce qui nous concerne, nous avançons aussi vite que nous le pouvons sur le dossier qui nous a été confié dans ce projet de contrat de site, qui est le projet de centre interdisciplinaire en santé mondiale. Nous allons en parler au cours de cette séance.

Par ailleurs, il y a tout un travail qui est fait par les secrétaires généraux de nos établissements pour voir ce qui peut être mutualisé, en termes de fonctions support. Ce n'est pas un objectif en soi que de mutualiser et il y a des sujets sur lesquels cela peut être compliqué ou non souhaitable, ou bien souhaitable seulement de façon partielle. Par exemple, pour l'instant, nous sommes plutôt vers une interopérabilité de nos systèmes d'information que vers une fusion, parce que nous n'avons pas tout à fait les mêmes besoins entre une université de 30 000 étudiants qui n'a « que » des étudiants qui ont le même statut, et notre situation où nous avons des fonctionnaires stagiaires et une proportion importante de personnels en formation continue, etc. Sur la question des systèmes d'information, par exemple, le choix est celui d'une convergence à minima pour une interopérabilité.

À l'inverse, sur un sujet comme les plans de formation des personnels, il est vraiment intéressant d'arriver à mutualiser les choses le plus vite possible parce que cela fera

simplement une offre plus attractive pour tout le monde, avec des choix et des possibilités que nous n'aurions pas pu offrir simplement au niveau de l'EHESP, et une offre pour laquelle nous pouvons avoir une ou deux places dans une formation organisée au niveau de l'EPE. C'est vraiment assez intéressant.

Voulez-vous que je fasse une pause pour d'éventuelles questions sur l'EPE, qui est un sujet qui a fait couler quand même pas mal d'encre et de salive ?

M. PACCAUD.– Je ne vois pas de question ici. En distanciel, y aurait-il des remarques ? Allez-y.

Mme SOVRANO.– Vous donnez deux exemples sur les mutualisations des fonctions support, notamment la question de la formation. J'imagine que chaque établissement a quand même un plan de formation individuel et que ce sont des formations ouvertes qui peuvent être proposées par l'un ou l'autre des participants. Du coup, il y a peut-être des places ouvertes dans ce cadre-là.

Mme RICHARD.– Exactement.

Mme SOVRANO.– Y a-t-il d'autres fonctions support qui pourraient être mutualisées ? Y a-t-il d'autres exemples ?

Mme RICHARD.– Pour l'instant, nous en sommes là. Il y a un travail qui est en cours avec une feuille de route qui est en cours d'écriture. L'idée de l'EPE est vraiment d'essayer de ne pas faire un machin complexe. Toutes les fonctions qui sont mieux organisées au niveau d'une entité qu'elle ne le serait au niveau d'un gros machin restent au niveau des entités et de toute façon, chacun garde sa personnalité morale et son rôle d'employeur.

Ensuite, puisque je vais parler juste après de l'organisation des journées portes ouvertes, le fait d'être calés sur les mêmes dates de journées portes ouvertes pour tout le monde et sur des formats qui puissent avoir des éléments communs et des éléments spécifiques, en termes de service rendu aux futurs étudiants et à leur famille, c'est sûrement mieux. C'est typiquement le genre de choses sur lequel nous avons intérêt à raisonner au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche rennais, et pas chaque établissement séparément.

Il y a les questions autour de nos labellisations, par exemple. Nous sommes tous à la recherche et dans un travail d'obtention des labellisations HRS4R, développement durable, etc. Cela représente malgré tout une certaine expertise d'arriver à décrocher ces labellisations. Il faut comprendre comment est fait le dossier, comment on gère le projet, etc.

Il s'agit donc d'avoir un mix entre une certaine mutualisation, puisqu'il y a par exemple un groupe auquel participe Yanis qui s'est créé avec les responsables développement durable des différentes institutions, mais aussi le fait de décliner dans la vraie vie, ce qui peut parfois être mieux fait au plus proche des personnels et des étudiants. Nous sommes vraiment à la recherche, sur chaque sujet, du bon niveau où nous avons à la fois la plus grande richesse d'offre et une proximité suffisante avec le sujet que nous sommes en train de traiter.

M. PACCAUD.– Y a-t-il d'autres questions ? J'en avais une toute petite qui concernait la place ou la visibilité de la santé publique. C'est un thème qui est venu assez souvent dans les discussions autour de cet établissement. Sur ce point, avez-vous des nouveautés, des remarques à faire ?

Mme RICHARD.– Sur ce point, nous n'avons pas de nouveauté et c'est une bonne nouvelle. Le deal construit d'assez haute lutte par Laurent CHAMBAUD sur le fait que la santé publique était un des éléments de la signature scientifique du site n'est non seulement pas remis en question, mais progressivement intégré dans la tête de tout le monde, dans le discours du Président administrateur provisoire, et ne fait plus tellement débat. Ce n'est pas quelque chose que j'ai à défendre bec et ongles à chaque réunion, c'est quelque chose qui est assez spontanément amené, y compris par d'autres que l'EHESP. Je pense que c'est vraiment un élément important.

M. PACCAUD.– Excellent, merci. Je pense que nous pouvons continuer.

Journée portes-ouvertes du 4 février

Mme RICHARD.– Je viens de dire un petit mot des journées portes ouvertes. Nous les avons organisées le 4 février dernier, donc en même temps que tous les établissements de la place rennaise. Nous étions interrogatifs sur le fait que ce soit une bonne idée ou pas. C'était la première année que nous le faisons en présentiel et la troisième année que nous le faisons tout court puisque nous avons été obligés de le faire à distance lors des deux années précédentes. Honnêtement, cela a été un très joli succès. Nous avons mis un petit compteur à l'entrée, donc nous savons exactement combien de gens sont entrés dans le bâtiment. Nous avons eu plus de 500 visiteurs.

C'est un peu plus subjectif, mais c'était essentiellement des visites pertinentes. Il y avait des professionnels s'interrogeant sur les opportunités de réorientation professionnelle, de reprise d'études, etc., et c'est clairement un public auquel nous ne nous attendions pas forcément et qui était en fait nombreux. À la question de savoir si les carrières en santé publique et en management de la santé sont attractives, je pense que la réponse est quand même oui. Il y avait beaucoup de gens d'horizons différents et qui venaient tous avec le même discours, « j'ai acquis un certain nombre de compétences, j'ai fait des choses, mais j'aurais envie d'un métier qui ait plus de sens, donc qu'y a-t-il chez vous ? ».

Nous avons aussi eu pas mal d'étudiants en licence ou en master intéressés soit par les cycles de préparation aux concours de la fonction publique, soit par les masters, avec là aussi un discours de leur part qui était très positif, qui consistait à dire « j'ai très envie, comment fait-on pour venir chez vous, etc. ? ». En prime, cela a remonté le moral de tous les collègues qui étaient présents ce jour-là et je pense que nous étions très contents.

Mme GAUDIN – Les profils de reprise d'études étaient-ils plutôt des profils de soignants, médicaux, administratifs, techniques ?

Mme RICHARD.– C'était essentiellement des gens travaillant aujourd'hui hors du secteur de la santé, souvent sur des métiers ayant quelque chose à voir avec la gestion RH, l'administration, mais hyper variés, des gens qui travaillent dans la banque par exemple. Il n'y avait pas une majorité de soignants. Il y en avait quelques-uns, mais ce n'était pas principalement le public. C'était vraiment hyper varié.

M. FERTEY.– J'ajoute qu'il y a eu une mobilisation très importante aussi de la part des élèves et des étudiants aux côtés des responsables de formation, qui sont venus parler des formations en cours. On sait qu'en général, ce sont de très bonnes ambassadrices et de très bons ambassadeurs. C'est aussi à souligner, en termes d'attractivité, de dire que les apprenants que nous accueillons étaient présents et au rendez-vous pendant toutes ces journées.

Mme SOVRANO.– Je ne sais pas si vous avez cette visibilité sur les étudiants en licence qui souhaitent entrer dans la fonction publique, mais savez-vous combien de personnes environ étaient intéressées ? Effectivement, la question de l'attractivité de ces métiers pouvait être inquiétante à certains moments. Avez-vous cette visibilité ?

Mme RICHARD.– Je ne peux pas vous dire combien il y en avait le 4 février et je pense en plus que ce ne serait qu'une information assez partielle, mais nous avons explicitement dit dans l'amphithéâtre à ceux qui étaient présents qu'ils étaient aussi chargés d'en parler à l'ensemble de leur promotion quand ils retournaient le lundi suivant sur les bancs de la fac de droit, d'économie et de gestion ou d'ailleurs. Ils étaient en tout cas un nombre significatif.

M. LOUAZEL.– Pour compléter, c'était en présentiel mais aussi en distanciel. Il y avait un certain nombre de tables rondes et de présentations. Là aussi, nous avons des retours maintenant. C'est vrai que sur les concours, nos collègues responsables de filière étaient pour la plupart présents, avec beaucoup d'élèves également. Il y avait des étudiants de master, mais il y avait aussi beaucoup d'élèves fonctionnaires. C'est vrai qu'après la première table

ronde, pendant toute la matinée, il y a eu des personnes pour venir interroger les élèves sur les concours. Nous avons été vraiment agréablement surpris de ce succès. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais il faut aussi y ajouter toutes les personnes qui étaient à distance et qui ensuite nous envoient des mails, etc.

M. SALAMEH.– Nous nous sommes interrogés, au dernier Conseil des formations du mois de décembre, sur le manque d'attractivité de certains métiers. Je pense justement que ce type d'événement ne peut que promouvoir la volonté d'effectuer tel ou tel type de métier, comme par exemple le futur management de la fonction publique, etc.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec des étudiants ici à l'EHESP ou dans d'autres universités et ils me disent « aujourd'hui, pourquoi faire l'EHESP pour être directeur d'hôpital ou d'EHPAD puisqu'avec un master c'est possible ? ». Je pense que ce type d'événement permet de spécifier les choses, l'importance de tel ou tel parcours.

M. ADOLI.– Je suis Latame ADOLI, représentant des doctorants. Je me suis demandé quelle avait été la place des doctorants au cours de ces journées portes ouvertes parce que je ne me rappelle pas avoir eu l'information selon laquelle nous étions sollicités pour partager ce que nous faisons en tant que doctorants. Y a-t-il une place qui a été accordée aux doctorants lors de cette journée ? Merci.

M. FERTEY.– Nous y avons bien pensé. J'ai été même à l'initiative du fait de proposer à Sylvie OLLITRAULT que la voix de la recherche soit représentée lors de cette journée. Sylvie était présente le matin lors de la table ronde pour parler justement de la recherche à l'EHESP. C'est quelque chose que nous n'avons pas forcément fait l'année dernière, ou tout du moins pas de manière aussi visible.

Quant à la présence des doctorants, avec Isabelle nous avons décidé d'en parler dans un premier temps. L'année prochaine, il faudra que nous ayons certainement un stand, puisque c'est l'organisation que nous avons retenue cette année, dédié aux doctorantes et aux doctorants. En tout cas, la recherche a été présentée et valorisée. Peut-être qu'il faudra aller plus loin l'année prochaine.

Mme GAUDIN.– Je réagis à retardement, pardon. Sur l'attractivité des carrières, je pense que ce type d'événement vient complémentarément aux initiatives qui sont menées par le CNG, par la FHF évidemment et par les associations professionnelles, et par les établissements les premiers. Je pense que nous avons tous une responsabilité à faire connaître nos métiers pour donner envie. Je pense que l'initiative est évidemment intéressante et qu'elle doit interagir avec tous ces autres dispositifs. Pour les années ultérieures, si vous renouvelez l'événement, je pense que nous pouvons aussi travailler en amont avec des établissements sur le terrain.

Mme RICHARD.– Je pense qu'il est très important que nous construisions mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici le partenariat avec les établissements sur l'attractivité, mais que le calendrier sur lequel il faut se caler est probablement plutôt celui des forums des métiers de l'université de proximité de l'établissement concerné que le calendrier des portes ouvertes de l'EHESP.

L'un n'est pas forcément antinomique de l'autre, mais clairement, je pense qu'aujourd'hui, le plus gros trou que nous avons dans notre communication sur l'attractivité et l'impact est d'arriver à joindre les étudiants dans les 86 universités de France et de Navarre qui sont inscrits en licence droit, économie et gestion, mais pas seulement, et de leur faire connaître les métiers de l'administration en général et du secteur de la fonction publique hospitalière en particulier.

Pour l'avoir fait dans une autre vie, les universités ont quand même maintenant toutes des stratégies d'insertion professionnelle de leurs diplômés, des journées forum des métiers, etc., et à ces endroits il faut que nous soyons présents.

Forcément, cela passe par des relais parce que nous ne pouvons pas être présents aux 86 endroits, même si là aussi nous sommes en train de voir comment nous pouvons faire. Une organisation avec nos fonctionnaires stagiaires, en particulier quand ils viennent de ces universités-là ou quand ils sont en stage dans ce secteur, permettrait aussi peut-être qu'ils y soient. Il faut absolument que nous arrivions à développer cette information-là. Aujourd'hui, des étudiants en master d'économie-gestion ou de droit qui ne savent pas comment on entre sur les formations statutaires de l'EHESP, il en reste beaucoup.

Madame RENARD-DUBOIS rejoint la séance à 10 heures 42.

M. PACCAUD.— Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur ces derniers points ? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez continuer.

Site parisien de l'EHESP

Mme RICHARD.— L'un des gros dossiers de l'année 2023 est la réorientation des activités de notre site parisien. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, mais le bail que nous avons à la Maison des sciences de l'homme Paris Nord à Saint-Denis est à échéance à l'été 2024. Nous arriverons peut-être à négocier jusqu'en septembre, nous arriverons peut-être à négocier jusqu'en décembre, mais nous ne négocierions pas au-delà de l'année 2024.

J'ai déjà rencontré le Président de l'Université Paris Nord qui est très clair sur le fait qu'il a l'intention de récupérer ces locaux, et il nous l'avait déjà dit. Il y avait eu une négociation d'une année supplémentaire, il ne nous a pas pris en traître. Il faut donc impérativement que nous nous réorganisions.

Nous réorganiser, cela veut dire réfléchir à la fois à la question de savoir quelles sont les activités qu'il est pertinent d'organiser sur le site parisien, soit parce qu'elles y sont déjà soit parce qu'elles seraient mieux à cet endroit-là, et à l'inverse, à la question de savoir quelles sont celles qu'il est plus pertinent d'organiser sur le site rennais. Ensuite, il s'agit de définir quels sont les locaux dont nous avons besoin.

Nous avons donc créé deux groupes de travail. Un premier est piloté par Michel LOUAZEL et Judith MUELLER, qui est professeur d'épidémiologie et qui travaille actuellement principalement sur le site parisien, avec une position qui ne fait pas l'unanimité mais que nous défendons, à savoir celle de l'organisation du Master of public health à partir de la rentrée 2024 sur le site de Rennes pour un groupe de raisons.

La première raison est qu'aujourd'hui, il n'y a aucun effet d'internationalisation à domicile des autres formations lié au fait que l'EHESP porte le Master of public health. Les étudiants inscrits à ce master ne croisent aujourd'hui ni nos autres étudiants ni nos fonctionnaires stagiaires, ce qui est quand même un peu dommage parce que c'est un public plutôt d'excellence qui va travailler ensuite pour les organisations non gouvernementales internationales et pour le gouvernement, et il y aurait tout une fertilisation croisée à avoir entre ces étudiants et futurs professionnels et nos autres étudiants et nos fonctionnaires stagiaires.

La deuxième raison est que nous appuyons la signature scientifique santé publique de l'établissement public expérimental Université de Rennes. Nous sommes en charge du développement du centre interdisciplinaire santé mondiale. Il est un peu compliqué quand même d'expliquer aux partenaires sur le site rennais que oui, nous sommes en charge de ce dossier et que nous sommes porteurs de l'excellence scientifique de l'établissement dans ce domaine, mais que notre formation la plus internationalisée dans ce domaine n'est pas sur le site rennais.

L'hypothèse sur laquelle nous travaillons actuellement est celle de l'organisation de ce MPH sur Rennes. Cela pose un certain nombre de difficultés. Il y a d'abord le fait que les personnes qui aujourd'hui sont le plus impliquées dans cette formation sont à Paris, puisque la formation est organisée à Paris. Cela soulève des inquiétudes quant au fait qu'une formation fortement internationalisée puisse être attractive si elle n'est pas à Paris. J'ai tendance à trouver qu'il y a d'autres universités en Europe que celles des capitales européennes qui ont une visibilité

internationale sur certains secteurs, et là aussi, il faut choisir son discours, mais si on veut que la signature scientifique de l'Université de Rennes soit la santé publique, on ne peut pas en même temps dire qu'on ne serait pas capable d'organiser une formation de niveau international à Rennes.

Enfin, cela posera des questions de déplacement des experts qui interviennent et qui, quand ils viennent de l'étranger, passent en général par Paris. Ceci dit, nos locaux n'étaient pas très centraux à Paris et la liaison Paris-Rennes n'est pas très compliquée. Cela permettra de proposer aux collègues que nous invitons des interactions notamment de recherche avec nos deux grands laboratoires, qui peuvent aussi être un élément de l'attractivité et d'un séjour plus long et efficace en termes de développement d'une culture commune sur certains sujets.

Nous envisageons par contre clairement de garder des locaux parisiens et en particulier d'y garder une activité de formation continue, voire de développer cette activité de formation continue, puisqu'à l'inverse, il y a aujourd'hui des activités de formation continue organisées à Rennes qui seraient probablement mieux organisées à Paris parce qu'elles drainent pour une durée très courte des personnes venant de toute la France, et le réseau de chemins de fer est fait de telle sorte qu'il est plus facile de rejoindre Paris que Rennes. Par ailleurs, nos locaux parisiens sont déjà un peu sous-dimensionnés ou mal adaptés à l'activité de formation continue et aujourd'hui nous louons en fait un certain nombre de locaux dans des hôtels ou ailleurs en Île-de-France donc nous aimerions rationaliser cela.

Ce que nous souhaiterions vraiment arriver à faire, c'est retrouver des locaux en Île-de-France permettant à la fois d'héberger les collègues sur une activité de bureau et d'avoir des salles de classe sur une activité formation, en lien avec un partenaire pertinent, c'est-à-dire pas tout seuls puisque de toute façon ce n'est qu'une toute petite équipe, et pas non plus sur un plateau de bureaux anonymes dans lequel on aurait défini deux salles de classe.

Nous avons commencé à démarcher les uns et les autres de façon non limitative. Nous avons fortement avancé dans la discussion avec le CNAM, avec lequel nous ne faisons pas mal de choses par ailleurs, et il serait intéressant de pouvoir partager des locaux avec le CNAM. Nous n'avons aussi pas mal avancé avec l'EN3S, qui a des locaux en Île-de-France, et là aussi cela pourrait avoir du sens de partager des locaux avec eux. Nous avons approché l'ANAP, qui a des locaux vides sur son plateau du 13^{ème} arrondissement, et là aussi cela pourrait avoir un sens. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qui va finir par déboucher, mais en tout cas nous essayons vraiment de ne pas raisonner seulement en nombre de mètres carrés mais en termes de pertinence du projet lui-même.

J'ai commencé à discuter avec les autres collègues qui dirigent des écoles du Réseau des écoles de service public. En fait, beaucoup d'entre eux ont le même problème. Par exemple, l'École nationale de la magistrature a des locaux à Paris, l'ex-ENA a des locaux à Paris, l'EN3S également comme je viens d'en parler, et l'ENSV a des locaux à Paris. Au fond, je pense qu'il y aurait une certaine pertinence — et nous allons finir par écrire quelque chose au ministère de la Fonction publique — à ce qu'il y ait un vrai beau site de formation continue des fonctionnaires, partagé entre différentes fonctions publiques, avec de la discussion possible de machine à café, mais ce ne sera pas un projet pour 2024.

Nous allons continuer d'avancer sur deux éléments différents, à savoir d'une part la résolution des questions de l'École et d'autre part un projet peut-être plus ambitieux, dont nous verrons s'il y a quelqu'un pour le porter et si cela intéresse ou pas.

Je vous rassure, je serai moins longue sur tous les autres éléments.

Madame OLLITRAULT rejoint la séance à 10 heures 46.

M. PACCAUD.— Avez-vous des questions sur les points précédents ?

Mme ORTMANS.— Oui. Bonjour et merci pour cette présentation. Je m'interroge parce que j'ai ouï dire qu'il y avait des formations comme AMOS qui étaient dédoublées sur Rennes et Paris.

Y a-t-il une réflexion en ce sens ? Comme nous sommes un peu en manque de professeurs, cela libérerait peut-être un peu de temps pour les solliciter sur nos formations continues.

Mme RICHARD.— D'une part, il y a effectivement deux masters AMOS, l'un à Rennes et l'autre à Paris, mais qui ont tous les deux un volume d'apprenants significatif et qui ne pourraient pas être fondus sans perdre beaucoup en qualité de l'enseignement. En plus, ils correspondent à des publics un peu différents et à des organisations un peu différentes.

Il y a un master AMOS à Rennes, sous le contrôle de Michel qui connaît beaucoup mieux le dossier de moi, qui est co-porté avec l'IFCS et qui est le support de la formation des cadres de santé. Par ailleurs il y a un master AMOS Paris qui a principalement comme débouché les cadres du secteur privé lucratif ou non lucratif et qui est organisé en alternance et ressemble en fait beaucoup à de la formation continue. C'est une activité de master, mais c'est quasiment une activité de formation continue. Je l'ai oublié, mais c'est pour cela qu'il nous semble pertinent de le mettre dans la même escarcelle que la question de la poursuite d'activités de formation continue sur le site parisien.

Madame HELLIOT rejoint la séance à 10 heures 53.

Mme RENARD-DUBOIS.— Bonjour. D'abord, excusez mon retard. Je suis Sylvie RENARD-DUBOIS, représentante des médecins inspecteurs de santé publique. Je venais de visiter le centre de rétention administrative pour mon ministère de tutelle, qui est le ministère de l'Intérieur. Je prends ma casquette du service de santé des armées. Il y a l'hôpital du Val de Grâce qui n'a toujours pas trouvé preneur. Vous avez aussi cette possibilité-là, puisqu'on y a pensé à un moment donné pour l'ANSM. Il est toujours libre.

Mme RICHARD.— Nous avons joint l'École du Val-de-Grâce, qui n'a pas considérablement de place pour nous. En ce qui concerne l'hôpital du Val-de-Grâce, effectivement, la question du projet hôpital du Val-de-Grâce est une question en soi, mais les locaux dont nous avons besoin sont malgré tout de taille extrêmement réduite devant la question de l'hôpital du Val-de-Grâce, et nous ne souhaiterions pas nous y retrouver tout seuls, pour dire les choses comme elles sont. Nous serions vraiment intéressés pour qu'il y ait un partenariat avec d'autres acteurs. S'il finit par y avoir un projet hôpital du Val-de-Grâce, peut-être que ce sera une occasion, mais nous ne pouvons pas être les ferments principaux du projet.

M. SALAMEH.— J'ai une question logistique. Étant donné que nous connaissons une certaine tension au niveau de l'accueil des élèves et des étudiants sur le site de Rennes, ne pensez-vous pas que la réorientation du MPH, par exemple, pourrait ajouter à cette tension ?

Mme RICHARD.— D'une part, c'est en partie pour cela que nous avons construit un groupe de travail parce qu'il y a tout un tas de questions logistiques sur les salles, le dimensionnement du service informatique, etc., qu'il faut résoudre. Néanmoins, densifier l'activité dans nos locaux rennais est aussi un objectif. Bien sûr que c'est plus compliqué puisque plus on a une activité dense, plus les plannings sont pleins et moins il y a de salles vides, etc., mais moins on veut dépenser d'énergie, plus il faut avoir une activité dense.

M. PACCAUD.— Très bien. Y a-t-il une toute dernière question ou remarque ?

M. SALAMEH.— J'ai posé cette question dans le cadre de nos échanges sur l'alternance, où certains élèves connaissaient des difficultés d'hébergement. C'est un des exemples. C'est pour cela que je m'interroge sur cette stratégie. Elle me semble adaptée, mais il faut aussi qu'on ait la capacité d'assurer cet accueil.

Mme RICHARD.— Oui. C'est aussi pour cela que sous le contrôle des responsables de filière nous avons un peu repris l'organisation de l'alternance pour limiter le nombre de trajets. Les questions d'optimisation de notre hébergement se posent, comme les questions d'optimisation de nos salles. C'est-à-dire qu'effectivement, nous ne pouvons pas proposer un certain nombre d'hébergements, mais non, nos hébergements ne sont pas pleins toute l'année.

Il faut donc aussi reprendre les questions de planning, etc., à l'aune de ces contraintes qui deviennent des contraintes fortes parce qu'encore une fois, je pense qu'en ce moment, pour

avoir jeté un petit œil au nombre de lumières allumées hier soir, je ne pense pas que nos bâtiments soient pleins en ce moment. C'est compliqué, c'est tout le travail qu'est en train de faire Michel pour bien agencer les plannings afin que nos salles et nos chambres soient le plus utilisé possible tout le temps.

M. PACCAUD.– Je vous suggère de clore ces points dans les cinq minutes qui viennent si nous voulons entendre la suite et la fin du message.

Formations statutaires

Mme RICHARD.– En ce qui concerne nos formations statutaires, il y a deux évènements qui se sont très bien passés.

Il y a eu la visite de François BRAUN, qui était un peu décalée par rapport à la rentrée, et la visite de Charlotte CAUBEL à l'invitation de la promotion d'élèves IASS. Madame CAUBEL a passé quasiment toute la matinée avec nous, avec une table ronde qui était extrêmement intéressante et je pense que les apprenants étaient contents, de même que son cabinet, m'a-t-il semblé.

Formation continue

En ce qui concerne la formation continue, nous sommes très fiers d'avoir passé avec succès la certification Qualiopi dont nous allons reparler.

Je voudrais dire aussi que nos formations de management à destination des médecins prennent de l'ampleur. Concernant HUGO, nous formons la sixième promotion de médecins avec un évènement le 23 juin qui sera une université d'été de tous les médecins formés. Je suis allée avec le Docteur Anne LE GAGNE à Poitiers la semaine dernière pour signer une convention qui propose le même type de formation pour les praticiens du groupement de coopération du Sud-Ouest qui s'appelle NOVA.

En ce qui concerne nos activités de recherche et notamment de formation à la recherche, il y a deux dates importantes. La première est une journée de réflexion commune justement avec le CNAM le 13 avril prochain autour de nos thématiques santé-travail et en particulier du Réseau national doctoral en santé-travail. Par ailleurs, les journées du réseau doctoral, qui sont en principe en présentiel, auront lieu à Paris mi-mars, même s'il n'est pas exclu que des choses viennent se mettre en travers de cette organisation.

Mme OLLITRAULT.– D'après mes dernières informations, ce sera au moins du co-modal voire du webinaire. Nous sommes en train de nous réorganiser.

M. PACCAUD.– Y a-t-il des remarques sur cette dernière partie ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Merci en tout cas pour cette présentation très intéressante et qui touche des points très intéressants pour l'Université, pour que chacun soit mis au courant et ait la capacité de discuter certaines des stratégies en vue.

Université de Rennes : projet de centre interdisciplinaire en santé mondiale

M. PACCAUD.– Nous passons maintenant au point 3 de ce jour. Il s'agit de la description du projet de centre interdisciplinaire de santé mondiale.

Un document est projeté.

Mme RICHARD.– En écho à votre question de tout à l'heure, le projet de centre interdisciplinaire de santé mondiale figurera bien dans le contrat de site. Pour l'instant c'est un projet de contrat de site, mais à un moment cela va être signé et il figurera dans le contrat de site de l'établissement public expérimental.

Nous avons donc commencé, pour l'instant en interne à l'EHESP, à réfléchir à la façon dont nous pourrions monter ce centre interdisciplinaire en santé mondiale, pour faire quoi et comment, avant d'aller en discuter plus largement avec les collègues de l'EPE.

Si nous reprenons le contexte, j'ai déjà parlé de la création de l'EPE, nous avons déjà parlé de la signature scientifique ce matin. Ce n'est pas aux gens qui sont autour de la table qu'on va apprendre que la majorité des questions de santé mondiale sont des questions complexes qui ont besoin d'un abord interdisciplinaire. Ce n'est d'ailleurs pas le cas que de la santé mondiale, mais c'est le cas d'un nombre croissant de sujets.

Par conséquent, l'établissement public expérimental a l'intention de créer trois centres interdisciplinaires :

- un centre autour des questions du numérique, place forte historique du site académique rennais, notamment autour des questions de cybersécurité mais pas seulement ;
- un centre interdisciplinaire autour des questions de politique publique, qui sera porté par Sciences Po ;
- le centre interdisciplinaire santé mondiale.

Ce n'est évidemment pas par hasard que cette thématique est apparue dans le projet de contrat de site de l'Université de Rennes et il y a clairement un certain nombre de forces sur le site rennais et pas uniquement à l'EHESP.

Bien sûr, vous connaissez sans doute principalement les forces de l'EHESP et des deux unités de recherche dont elle est cotutelle, à savoir l'IRSET et l'Arènes, mais il y a aussi les petits acronymes des laboratoires qui sont au-dessus sur la diapositive et qui vous sont peut-être moins familiers.

Le CREM est le centre de recherche en économie et management.

IODE, ce sont des juristes qui font du droit de l'environnement. Je ne sais plus exactement ce que veulent dire le « I » et le « O », mais « DE » doit vouloir dire « droit de l'environnement ».

ESO est une grosse unité de géographie qui fait notamment de la géographie de la santé.

M2S est une unité en cotutelle de l'ENS et de l'Université de Rennes 2 qui s'intéresse au sport et à la santé.

Il y a donc clairement un certain nombre de forces en recherche sur le site rennais, et pas qu'à l'EHESP.

Il y a aussi des forces en formation. Il y a les nôtres, bien sûr, que je n'ai pas remises sur la diapositive parce que vous les connaissez bien, notamment nos réseaux doctoraux, mais aussi le master sport et santé, co-porté également par l'Université de Rennes 2 et l'ENS, et bien évidemment les formations aux métiers de la santé qui sont portées par les composantes santé de l'Université de Rennes.

Nous avons aussi des collaborations internationales qui sont déjà assez denses, cette fois-ci plutôt portées par l'EHESP, à la fois au sein des réseaux dont nous sommes membres (le réseau européen ASPHER et le réseau francophone REFESP), et vous savez aussi que nous avons créé ce bras armé de notre coopération internationale qu'est la SASU EHESP-International, qui est aussi un outil un peu original dans le paysage et qui permet d'avoir des ambitions.

Je pense que la diapositive suivante expliquait comment nous avons l'intention de nous y prendre. Je vais prendre un pari sur ce qu'il y avait dessus parce que je les ai faites il y a quelque temps. Clairement, l'un des sourcils qui se haussent lorsqu'on parle de centre interdisciplinaire en santé mondiale aux collègues, c'est pour nous demander « qu'est-ce que c'est que ce machin qui va représenter une couche de plus, en plus des UMR, en plus des conseils des formations, en plus des conseils de gestion des différents établissements. Êtes-vous sûrs que c'est bien utile ? ».

Ça, c'est sur le versant qui consiste à dire « pas trop de structures, s'il vous plaît ».

Par ailleurs, nous avons aussi des ministères de tutelle, des financeurs potentiels, etc., qui nous disent « vous avez un potentiel, il faut le structurer vraiment, il faut être ambitieux, il faut dépasser les organisations disciplinaires qui sont pour l'instant celles des universités et construire, en dur, des organisations interdisciplinaires ».

Entre les deux, il nous semble que c'est plutôt une question de trajectoire. Nous avons clairement l'intention de démarrer le projet comme un réseau d'acteurs mobilisés sur des projets pour faire de la formation et de la science et pas trop d'administratif et d'infrastructure.

Nous espérons que cela va permettre de monter des projets interdisciplinaires, d'obtenir des financements, et si cela marche vraiment – et nous allons mettre toute notre énergie pour que cela marche vraiment –, à un moment, il faudra bien structurer un peu plus en dur et donc il faudra bien aller vers quelque chose qui pourrait être un institut de santé mondiale qui pourrait être structuré comme le sont aujourd'hui certains des objets du PIA, qu'on pense aux EUR ou aux IHU, en essayant de ne pas tomber dans les travers de ces objets du PIA qui représentent parfois un état dans l'état, pas forcément synergique.

Le PIA, c'est le plan d'investissement d'avenir. C'est tout ce qui est porté par le secrétariat général pour l'investissement. Il y a un certain nombre d'objets de ce type. Il y a encore une fois les écoles universitaires de recherche. Il y en a plusieurs sur l'Université de Rennes. Il y a les instituts hospitalo-universitaires qui ont été construits sur ces financements-là et qui sont vraiment des instituts qui ont leur propre gouvernance, leur propre structure, etc.

Nous nous disons que le point de départ, ce sont des projets, un réseau d'acteurs mobilisés sur des projets et une gouvernance la plus légère possible. Plutôt que de nous demander par quel projet nous allons commencer, ce qui génère immédiatement des « et moi ? Et mon sujet ? », nous avons plutôt essayé de faire une liste des qualités d'un bon projet pour le centre interdisciplinaire de santé mondiale.

Nous nous sommes demandé ce qu'était un bon projet. C'est d'une part un projet dont la criticité et la pertinence de la problématique sautent à peu près aux yeux de tout le monde. C'est quelque chose pour lequel il ne faut pas plus de trois minutes pour expliquer à un interlocuteur pourquoi c'est important.

C'est un projet qui se prête effectivement à une approche interdisciplinaire ou transdisciplinaire large, c'est-à-dire pas simplement à deux disciplines voisines agrégées l'une à l'autre, mais qui se prête vraiment à quelque chose qui mobilise des disciplines de différents champs.

Évidemment, c'est un projet qui capitalise sur les forces scientifiques du site, puisqu'une des craintes, un des objectifs et une des vigilances qu'il faut avoir, c'est qu'il ne s'agit pas que la création de ce centre interdisciplinaire fasse diverger les projets existants des unités de recherche. Elles ont fait beaucoup d'efforts pour faire converger leurs activités de recherche sur quelques sujets comme l'exposome, les inégalités de santé, le management du système de santé, donc il ne s'agit pas de se mettre à faire absolument autre chose que ce que nous faisons déjà.

Comme nous voulons que ce soit un ferment pour le fonctionnement de l'établissement public expérimental, l'idéal serait que le projet puisse mobiliser plusieurs des établissements composantes. Si c'est un projet EHESP, ce n'est pas un bon projet pour le centre interdisciplinaire de santé mondiale. Il faut que cela intéresse quelqu'un d'autre que nous dans l'EPE.

Comme nous serons quand même à un moment à la recherche d'argent, si cela retient l'intérêt des décideurs publics et notamment des collectivités territoriales, c'est évidemment mieux.

Il y a toute une stratégie sur l'Université de Rennes, en particulier en partenariat avec Rennes 2 sur une approche de science participative. Nous avons déjà parlé ici du projet TISSAGE que nous portons. Il serait bien que cela puisse s'articuler et il serait bien que les projets que nous retenons se prêtent assez facilement à une approche participative de façon à ce que, là aussi, nous fassions grossir notre boule de neige.

Ce centre interdisciplinaire a la vocation à s'intéresser à la fois à des questions de formation, de recherche, d'expertise, d'innovation, éventuellement de vie de campus. Là aussi, un sujet qui pourrait se décliner selon ces différentes facettes serait mieux qu'un sujet qui serait purement un objet de recherche, par exemple.

Enfin, nous avons des collaborations internationales. Si elles sont synergiques du projet que nous retenons, si nous avons déjà des partenaires internationaux sur ce sujet-là, c'est évidemment mieux.

En termes de gouvernance, nous avons pour l'instant imaginé une solution assez légère. C'est d'une part un comité stratégique qui sera en fait le comité stratégique de l'EPE qui regroupe tous les chefs d'établissement, un peu élargi de façon à y associer notamment les représentants des UMR les plus concernés et des représentants des apprenants divers. Le rôle de ce comité stratégique est de vérifier que les projets du centre interdisciplinaire soient cohérents avec la politique générale de l'EPE. Je prends un exemple très simple. Si on se dit à un moment qu'on développe telle offre de formation, par exemple tel type de master, il y a un moment où il faut quand même que cela soit raccord avec la vague d'accréditation des formations de l'EPE, avec ce qui se discute dans le conseil des formations de l'EPE, etc.

Il y a ensuite une gestion par projet avec un comité de projet et là, pour le coup, nous nous préoccupons le moins possible de qui appartient à quelle entité et le plus possible de qui est compétent sur le sujet et peut réellement apporter quelque chose.

Enfin, ce n'est pas complètement défini et c'est à finir de discuter, mais nous étions à la recherche d'une façon d'associer l'ensemble des partenaires et la société civile à la réflexion et nous avons imaginé dans un premier temps quelque chose que nous avons baptisé « assemblée miroir ». Je ne sais pas trop ce que vaut ce terme, mais ç'aurait été un groupe assez large, peut-être d'une trentaine de personnes, qui aurait pu être composé pour une partie de représentants des étudiants de façon à laisser une assez large place à la jeunesse, et pour une autre partie de représentants de la société civile, de représentants des collectivités territoriales, des associations.

Il faut sans doute que nous créions un lien entre ce projet et les instances du projet TISSAGE qui sont aussi en train de se mettre en place.

Ce serait donc un groupe qui pour partie bénéficierait d'une formation sur les questions de santé mondiale, de façon à avoir vraiment un regard éclairé, et qui pourrait nous titiller sur des questions comme « pourquoi traitez-vous ce sujet-là ? », « pourquoi ne traitez-vous pas ce sujet-là ? », « que faites-vous des résultats que vous avez obtenus sur tel sujet ? », un peu à l'instar de ce qui a pu être fait sur des questions du comité national d'éthique comme la réflexion sur la fin de vie, la réflexion climat et tous ces dispositifs qui ont essayé de fabriquer de l'apport éclairé de la société civile, y compris parfois avec des process de tirage au sort ou des process de ce type.

Tout cela étant totalement nébuleux, je vous ai mis un exemple qui avait pour objectif de dire que ce qui est en noir est à peu près ce qui est décidé et ce qui est support de la discussion, et que dans ce qui est en gris clair, tout est à discuter. C'est un exemple pour montrer un peu comment cela pourrait marcher.

Supposons qu'un premier projet soit autour de « Territoires et milieux de vie favorables à la santé ». Si vous reprenez les critères du bon projet qu'il y avait tout à l'heure, vous vous apercevez qu'il en coche la majorité.

Le comité de projet serait chargé de découper ce projet en tâches, par exemple :

- créer un parcours de master urbanisme favorable à la santé, et cela fait partie des projets qui sont déjà un peu dans les tiroirs, ce n'est pas par hasard ;
- créer une journée d'étude conférences-débats qui puisse associer à la fois des VIP et du public ;

- créer un module de formation continue destiné aux élus ou aux services techniques ;
- travailler avec les différents partenaires sur une déclinaison plus concrète comme « Rennes, territoire favorable à la santé », en regroupant les réflexions « universités promotrices de santé », « CHU promoteurs de santé » et « écoles promotrices de santé », avec à chaque fois des propositions de livrables, l'existant sur lequel cela se base et les financements possibles.

Ce n'est pas forcément cela que nous ferons, ce ne sera pas forcément ce projet que nous retiendrons et ce n'est pas forcément comme ceci que nous le découperons en tâches, mais c'était simplement pour que le propos soit un peu moins nébuleux et que vous puissiez vous faire une image mentale de ce à quoi cela pourrait ressembler dans la vraie vie.

L'étape suivante consiste à confronter ce projet aux différents avis, dont le vôtre, et ensuite aux partenaires au sein et en dehors de l'EPE. Nous devons déjà être à la version 4 ou 5, mais je pense que nous sommes partis jusqu'à la version 17 ou 18. En général, c'est là qu'on s'arrête en disant que cela a assez tourné.

Il faut que nous allions en discuter, et Sylvie a déjà commencé, avec les collègues qui s'occupent de recherche dans les autres établissements, avec les partenaires sur le territoire, avec les partenaires internationaux, avec les personnes en charge nationalement de la stratégie nationale santé mondiale, ce que nous avons commencé aussi, de façon à stabiliser une version 2 et à définir un premier projet qui sera celui-là ou un autre, ainsi qu'une stratégie permettant de monter de nouveaux projets dans le centre interdisciplinaire puisqu'évidemment, nous ne travaillerons pas indéfiniment sur un seul projet, mais il faut commencer quelque part.

Je serais assez attachée à ce que cela devienne quand même assez vite concret et, comme je le dis parfois, que nous quittions le monde du PowerPoint. Il a ses avantages, mais à un moment, il faut en sortir aussi.

M. PACCAUD. – C'est bien.

Mme RICHARD. – Peut-être que Vincent a des éléments qu'il souhaite compléter parce que c'est largement lui qui a été la cheville ouvrière du travail en interne à l'EHESP.

M. BESSONNEAU. – J'ai fait l'animation en interne, et je pense que tu as bien résumé, suite à ta prise de poste, et orienté le centre sur un objet qui a du sens et qui peut se mettre facilement en mouvement.

Je voulais juste préciser que les projets sont des propositions. Nous avons surtout priorisé ce qui était déjà en cours de création et qui pouvait facilement se positionner sur une problématique santé mondiale, c'est-à-dire transnationale.

Ce qui est important c'est d'avoir des projets d'offre de formation et de recherche, mais ces journées d'étude ou de conférences sont essentielles pour la vie du centre, pour créer justement des échanges entre des acteurs professionnels qui se rencontrent très peu. Il faut favoriser cet échange-là pour que des projets puissent se créer derrière. C'est juste ce que je voulais ajouter sur la présentation.

Mme OLLITRAUT. – Je n'ai pas grand-chose à ajouter sauf que j'accompagne évidemment le projet sur le versant recherche. Comme l'a dit Isabelle, nous n'avons pas encore discuté au niveau des partenaires de l'EPE, mais ils savent que le centre existe et que cela arrive.

Je trouve que l'idée générale et le fait de partir par les territoires favorables à la santé a un sens aussi par rapport à nos UMR et à des partenaires comme Sciences Po, comme l'ex-Rennes 1, avec les laboratoires mentionnés et notamment le droit et l'économie.

Comme il faut commencer, autant commencer par des mots-clés qui ont un sens sur notre espace rennais. En tout cas, c'est aussi une sensibilité que je peux avoir. Nous essayons de faire plein de choses, mais il s'agit d'essayer d'avoir une cohérence par rapport au site et à la grille du site, puisque clairement, pour construire l'EPE et le site, comme cela nous a été

parfois rappelé notamment par les représentants INSERM ou CNRS, nous avons une gageure au niveau de l'EHESP qui est de faire vivre la mention santé et santé publique. Il faut donc stabiliser cette dimension.

Je pense que le premier sondage auprès des partenaires est plutôt positif.

M. PACCAUD.— J'avais une petite question sur la mondialisation du projet. Je n'ai pas repéré le terme dans ce que vous avez présenté, mais cela signifierait-il que pour le projet sur les territoires, on imaginerait avoir une action parallèle par exemple à Lagos ou à New Delhi, qui est un endroit où ils ont des problèmes de circulation ?

Mme RICHARD.— Nous ne l'avons pas précisé ainsi, mais c'est aussi un des avantages potentiels de la thématique « ville favorable à la santé ». C'est qu'il s'agit vraiment d'un sujet de santé mondiale, au sens où il est partagé mondialement, sur lequel nous avons déjà des collaborations notamment avec les collègues canadiens et brésiliens et qui permet de démarrer le centre interdisciplinaire de santé mondiale rennais un peu à l'écart des questions de maladies infectieuses émergentes, etc., dont il y a clairement de meilleurs spécialistes que nous en France et sur lesquelles nous ne sommes pas forcément légitimes si nous commençons par là.

Nous avons essayé de nous orienter, au départ, plutôt sur les questions de santé mondiale qui ne sont pas des questions de maladies infectieuses émergentes ou qui n'en sont pas directement, parce que les choses sont au final un peu toutes liées, et sur lesquelles nous avons déjà des partenariats.

Peut-être que Fanny veut rajouter quelque chose.

Mme HELLIOT.— Non, pas particulièrement, hormis le fait que nous avons des partenaires internationaux très forts déjà sur ces sujets-là. Nous pourrions chercher une complémentarité au niveau national. Nous regardons aussi de près ce que font nos voisins, notamment allemands, en termes de structuration de ce champ. Sur nos partenaires internationaux, nous avons de grosses forces. J'étais en train de commencer à les lister même si nous l'avons déjà fait un peu rapidement. Nous avons des forces vives qui pourront très certainement abonder ce projet.

Mme RICHARD.— Cela veut dire que nous sommes capables d'organiser assez vite le colloque international ville et santé. Ce sont des objectifs qui sont vraiment à notre portée et sur lesquels nous avons déjà de grosses forces. Nous cherchons malgré tout à démarrer sur un succès et à aller chercher des sujets un peu plus complexes dans un deuxième temps.

Ce ne sera pas l'unique thématique du centre interdisciplinaire en santé mondiale. Nous aurons une stratégie pour susciter des projets, des petits, des moyens et des gros, les faire monter dans le bateau et les traiter, mais nous nous sommes dit que si nous commençons par une stratégie d'appel à projets, d'abord les collègues en ont ras le bol des appels à projets, et nous verrions arriver des tas de choses très diverses, très axées sur « y a-t-il un peu d'argent que je peux récupérer pour ma thématique ? ». Cela nous semblait être une stratégie qui aurait mis beaucoup de temps à satisfaire tout le monde, plus qu'une stratégie où on se met d'accord par quelques discussions sur un premier thème et où on y va.

Bien évidemment qu'ensuite il faudra une stratégie d'appel à projets.

Mme SOVRANO.— J'ai quelques questions parce qu'il est vrai que malgré l'exemple, ce n'est pas très concret, notamment quand vous avez parlé de l'instance miroir qui servirait de lieu démocratique et de retour par rapport aux thématiques retenues.

J'ai bien compris qu'il y avait des partenaires internationaux, je me posais une question avec les collectivités territoriales et les associations. Comment voyez-vous cette instance ? Je pense qu'il est très important qu'il y ait de la démocratie et qu'il y ait ce retour démocratique, mais comment voyez-vous l'articulation entre cette instance miroir et les deux instances dont vous avez parlé ? J'ai bien compris qu'il s'agissait de projets déjà existants et que vous construisiez autour de ces projets existants.

Ma deuxième question est la suivante. Peut-il y avoir des saisines qui viendraient non pas de l'interne, mais plutôt le contraire ? Comment peut-on faire vivre une instance démocratique qui pourrait éventuellement saisir le CISM sur des thématiques au regard des conditions de vie des populations, par exemple ?

Mme RICHARD.— Une première réponse brève et honnête est que je ne sais pas très bien. Pour essayer de la développer un cran plus loin que cela, je pense que pour l'instant, nous imaginons plutôt cette instance démocratique comme une instance locale. Nous n'imaginons pas pour l'instant, même si ce sera peut-être autrement dans un délai plus lointain, une instance internationale.

Via notamment les réseaux d'étudiants de nos différents établissements de formation, etc., ce n'est pas forcément impossible à construire, mais ce n'est pas forcément le plus simple tout de suite. Nous imaginons cela plutôt comme une instance locale. Nous l'imaginons comme une instance qui puisse apporter à la fois des projets et des questions en disant « nous avons ce sujet qui nous intéresse, avez-vous les moyens de le traiter ? ». La réponse sera peut-être oui et parfois peut-être non.

Nous l'imaginons comme une instance qui puisse critiquer ce qui est fait et le transmettre, c'est-à-dire qui puisse aussi permettre d'amener des réflexions du type « vous avez monté une journée de formation pour les élus, c'est très bien, il y avait des élus à cette journée de formation, mais nous pensons qu'il faudrait en parler à l'AMF et le rentrer dans l'offre de formation de l'Association des maires de France. Voulez-vous que nous vous servions d'entremetteur de discussion ? ».

C'est ce genre de réseautage là que nous imaginons avec cette instance. Ce sont parfois des choses qui vivent différemment de la façon dont on les a imaginées au départ.

Si vous avez des idées, elles sont les bienvenues. Encore une fois, une partie de la réponse est que je ne sais pas très bien et c'est aussi pour cela que nous le présentons.

Mme RENARD-DUBOIS.— C'est vrai que j'ai visité quelques mégapoles comme Mumbai et j'y ai vécu un peu et on voit l'impact de la pollution sur les populations, l'impact de l'adduction à l'eau. C'est un grand sujet. Est-ce le genre de réflexions que vous voulez mener ?

Par exemple, je regarde un peu les dossiers « étranger malade ». Nous avons vu les premiers cas de personnes disant « je veux rester en France à cause de la pollution dans mon pays ». Il y a aussi de la pollution en Île-de-France en ce moment, ce sont aussi des impacts sur l'état de santé. Est-ce ce genre de réflexions ?

Là, j'ai ma casquette de médecin. Est-ce cela aussi ? Est-ce ce genre de réflexion ? Est-ce qu'on y réfléchit jusqu'au bout ? Jusqu'où la pollution peut-elle mener ? Cela va-t-il pas provoquer des migrations ? Il y a le problème de l'eau, d'une eau de bonne qualité dans ces mégapoles que sont Mexico ou Mumbai. C'est simple, mais c'est aussi l'adduction de l'eau et l'utilisation des bassines. C'est cela aussi.

Est-ce ce genre de choses que vous souhaitez aborder ou restez-vous seulement dans la santé humaine ?

Mme RICHARD.— Nous ne restons pas que dans les disciplines de santé. Il est clair que l'objectif est de croiser le regard de spécialistes de santé publique, de juristes, de politistes, de sociologues, etc., et de croiser des regards scientifiques et des regards d'autres types d'acteurs porteurs d'autres logiques que des logiques scientifiques. On sait bien qu'à un moment, quand on va faire une politique publique, c'est bien si elle repose sur des logiques scientifiques, mais elle ne repose pas que sur des logiques scientifiques, il y a aussi d'autres éléments à prendre en compte. C'est clairement la vision la plus interdisciplinaire possible.

Ensuite, sur les sujets, il y a la question de savoir quel est le méta-sujet, si je puis dire, ou la grosse enveloppe. Là, nous proposons par exemple « territoires favorables à la santé ». Ensuite la question est de savoir quelles sont les tâches dedans et là, nous raisonnerons de

façon un peu pragmatique en nous demandant ce que nous avons comme forces pour le traiter.

Il y a des sujets sur lesquels nous avons des forces et des sujets sur lesquels nous n'en avons pas. Les sujets que vous venez d'aborder, notamment les questions de pollution et d'environnement, sont des sujets sur lesquels nous avons des forces et des collaborations et sur lesquels ce sera une approche à la fois santé humaine, santé environnementale et santé animale. Nous ne pouvons pas faire autrement aujourd'hui, et de toute façon, ce ne sera pas que santé. Ce sera aussi une approche par le droit, la psychologie, les sciences politiques, etc.

Je pense que pour l'instant, il est difficile même pour nous de nous projeter là-dedans. Ce n'est pas un projet de l'EHESP. C'est un projet que l'EHESP porte pour le compte de l'Université de Rennes donc à la fin, il faut que le collègue d'une discipline tout à fait différente de celles qui sont présentes à l'EHESP, ailleurs dans l'Université de Rennes, s'y reconnaisse. Il participe plus ou moins selon son centre d'intérêt, ses activités de recherche et de formation, mais il faut qu'il s'y reconnaisse. C'est le centre interdisciplinaire de l'Université de Rennes, pas de l'EHESP.

M. PACCAUD.— Monsieur le LOUEDEC, la parole est à vous.

M. LE LOUEDEC.— Le projet que vous présentez, Madame la Directrice, est très intéressant. Il est construit et il est même emballant. J'ai noté votre dernière remarque sur le fait que ce n'était pas le projet de l'EHESP mais que c'était quelque chose qui allait bien au-delà et c'est vraiment intéressant.

Je n'ai peut-être pas tout compris, mais vous allez d'un concept à l'autre entre ville et santé d'une part et territoires et milieux de vie favorables à la santé d'autre part. Pour moi, ce n'est pas tout à fait la même chose. J'aurais tendance à dire que « ville et santé », c'est même un peu réducteur. Je trouverais dommage, sur un projet qui affiche de l'ambition, qu'on se restreigne dès le début. Vous répondez. Peut-être qu'il est plus facile de commencer « par ville et santé » que par « territoires et milieux de vie favorables », parce qu'il y a déjà des choses qui existent, il y a un réseau OMS. C'est peut-être la réponse, mais je préfère que ce soit vous qui la donniez plutôt que de l'imaginer.

Sinon, je pense qu'il y a quelque chose qui est en chapeau à tout ce projet, à savoir le concept de One Health, une seule santé. Après, si on fait le parallèle avec la définition de l'OMS, la santé ce n'est pas que l'absence d'infirmité et de maladie, etc., donc il faut ouvrir largement les réflexions et du coup les projets.

Mme RICHARD.— Merci beaucoup pour votre question. La réponse est effectivement en partie celle que vous venez de donner. Il va falloir que nous voyions comment cela s'affine. Une des difficultés est le bon niveau de généralité pour les projets et les tâches qui sont à l'intérieur des projets.

Si on élargit trop le chapeau, on finit par retomber sur le centre interdisciplinaire de santé mondiale. Nous avons donc essayé, sur un premier projet, de rétrécir un peu les choses. Initialement, nous les avons rétrécies à « ville et santé ». Il y a eu très rapidement des collègues pour faire la réflexion que vous venez de faire, dire que c'était réducteur et que nous avons probablement plutôt intérêt à l'élargir à « territoires et milieux de vie favorables à la santé ».

Je pense qu'il ne faut pas non plus le laisser s'élargir de trop. Il y a d'autres sujets tout à fait différents de celui-là que nous monterons peut-être dans le centre interdisciplinaire de santé mondiale à un moment.

Nous avons discuté à un moment, et cela a tenu la corde un certain temps mais ce n'est pas ce que nous avons choisi de vous présenter, de la question des ressources humaines du système de santé. Pour un problème de santé mondiale, c'en est un aussi. C'est un sujet sur

lequel nous avons aussi des ressources au sein de l'EPE. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes, il n'y aurait pas eu les mêmes noms de laboratoires, etc.

Peut-être que ce sera le projet d'après et que nous structurerons, comme cela, un panier de projets dans ce centre interdisciplinaire de santé mondiale, avec des projets qui entrent, des projets qui sortent, qui ont une certaine durée de vie.

Encore une fois, nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas passer une année à nous mettre d'accord sur ce que nous traitions, qu'il fallait à un moment commencer quelque part et qu'il serait toujours temps de l'élargir, de le rétrécir, de le tailler un peu différemment, mais que le premier colloque ouvert à la fois au grand public devait avoir lieu en 2023, donc qu'il fallait que nous avancions.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Si je peux juste ajouter un point à ce que vous venez de dire, le problème des ressources humaines, de la healthcare workforce, comme le dit l'OMS, va être un problème incroyablement sérieux durant les décennies qui viennent dans un contexte de pénurie démographique, avec de moins en moins de jeunes, etc. Bref, vous connaissez le discours, mais je trouve qu'il y a relativement peu d'études analytiques ou expérimentales qui se font. Il y a plusieurs années, le King's Fund à Londres avait fait plusieurs expériences de mouvements de personnel entre les pays en développement et le Royaume-Uni.

Dans la même veine, un autre thème me semble fécond pour les perspectives du centre. C'est toute ce que l'on appelle l'épidémiologie et la prévention des maladies non transmissibles dans les pays à bas revenus (en Inde par exemple, confrontée simultanément au diabète et aux maladies transmissibles).

Mme RENARD-DUBOIS.– Le Maghreb aussi.

M. PACCAUD.– Oui, toute l'Afrique, confrontées aux problèmes d'hypertension qui sont extraordinairement importants. Il y a des pistes à explorer et à valoriser sur un terrain qui n'est pas très encombré. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. FERTEY.– Peut-être juste pour compléter et donner à voir des exemples concrets, la manière dont nous avons réfléchi à ce sujet-là, pour les quelques groupes de travail auxquels j'ai pu participer, consistait aussi à mettre, derrière l'idée de ce centre interdisciplinaire, une notion de catalyseur de choses qui existent déjà.

Sur cette thématique du parcours « ville et environnement urbain » sur lequel nous travaillons avec l'IEP de Rennes, il y a déjà des agrafes de formations qui existent et l'idée est aussi de capitaliser sur ces canaux d'échanges, de les activer au maximum pour que ce soit une sorte d'étape intermédiaire. Il y a aussi une première brique qui existe déjà. Nous ne partons pas ex nihilo sur l'approche qu'Isabelle vient de présenter.

En tout cas, en termes d'approche par les formations et non pas par la recherche, nous avons déjà des espaces sur lesquels nous avons des partenariats assez forts qui sont en train de se constituer et une vraie volonté partagée sur laquelle nous nous retrouvons.

Mme RENARD-DUBOIS.– Un partenariat qui existe aussi concerne tout ce qui est fait sur l'antibiothérapie, avec des réunions entre les vétérinaires, les infectiologues et les généralistes. Il y a tout ce qui existe en matière d'antibiothérapie One Health et le monde vétérinaire, qui est d'ailleurs bien meilleur que le monde de la santé humaine parce qu'il a mieux réussi à faire diminuer la pression antibiotique dans le monde animal que dans le monde humain. C'est vrai que cela a été un catalyseur dont on peut s'inspirer.

Mme RICHARD.– Il est hautement probable que ce soit un projet ou un sujet qui monte assez vite dans le bateau dans la mesure où les collègues de l'Université de Rennes ont obtenu, dans le cadre du PEPR antibiorésistance, deux chaires avec des financements des projets. C'est clairement quelque chose sur lequel il y a de l'expertise rennaise.

Ensuite, pour des raisons bassement politiques, puisque l'EHESP a été désigné comme leader sur ce centre interdisciplinaire de santé mondiale, nous avons quand même intérêt à ce que le premier projet soit un projet où les forces scientifiques sont significatives à l'EHESP et pas un projet où les forces scientifiques sont principalement ailleurs dans l'EPE parce que cela rendrait un peu compliqué le fait d'affirmer notre leadership.

Une fois que nous l'aurons affirmé et que nous aurons prouvé que nous étions en mesure de démarrer les choses et de traiter un premier sujet, encore une fois, ce n'est pas le centre interdisciplinaire de l'EHESP, c'est celui de l'Université de Rennes, et des sujets sur lesquels il y a des forces dans l'Université de Rennes qui ne sont pas à l'EHESP seront tout à fait légitimes. Il nous a semblé que tactiquement, ce n'était pas comme cela qu'il fallait commencer.

Mme SOVRANO.– J'ai juste une question, puisque vous avez parlé d'autres centres. Vous avez parlé numérique et politiques publiques. Comment articulez-vous cela ensemble ? On voit bien qu'il y a des ponts. Nous parlons de démocratie tout à l'heure et en tout cas je l'évoquais, et on voit bien qu'il y a des ponts entre ces trois dimensions-là.

Mme RICHARD.– Pour le coup, la réponse est clairement « je ne sais pas ». Ces trois centres sont à des niveaux de maturation et de définition très différents. Le centre numérique est un centre très en dur, y compris avec le projet d'un bâtiment et le regroupement d'unités de recherche et de formation sur cette activité-là. C'est vraiment quelque chose de beaucoup plus structuré que le projet interdisciplinaire santé mondiale que nous vous présentons pour l'instant.

Le centre interdisciplinaire des politiques publiques, à l'inverse, est pour l'instant sans doute moins structuré que ce que nous vous présentons aujourd'hui. Ce sont donc vraiment trois niveaux d'avancement un peu différents. Je pense qu'il faut laisser tous les véhicules arriver à peu près au même niveau et voir ensuite, effectivement, comment nous pouvons construire des ponts.

Nous avons vu avec Sylvie, le Directeur local de l'INRIA, la semaine dernière. Il y a des choses sur lesquelles nous allons avancer assez vite notamment peut-être par exemple sur des formations en cybersécurité.

Après, qu'aurons-nous intérêt à afficher comme activité du centre interdisciplinaire santé mondiale versus des collaborations bilatérales ? Je ne sais pas encore très bien. Je pense qu'il faudra que nous voyions aussi comment cela marche en termes de communication sur l'objet.

M. BESSONNEAU.– J'avais une dernière précision à apporter parce que je vois Nathalie GUERSON, Directrice de l'ENSV en visio. Il faudra aussi que nous veillions à l'articulation de ce centre avec l'institut One Health qui est en cours de construction et qui est porté par l'ENSV à Lyon et dans lequel l'École est partenaire. Il faudra aussi que nous articulions nos efforts sur toutes ces questions de risque infectieux et maladie transmissibles et que nous ne nous marchions pas dessus en termes d'objet de formation.

Mme GUERSON.– Nous sommes à votre disposition.

M. PACCAUD.– Je ne vois pas d'autre demande de parole. Quelqu'un voudrait-il intervenir en distanciel ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, nous pouvons donc nous arrêter sur ce point. Il est 11 heures 45 et nous pouvons passer aux informations concernant le projet santé-environnement.

Santé-Environnement

PRESENTATION DUNE OFFRE DE FORMATION AUPRES DES ELUS

M. PACCAUD.– Je pense que c'est Pauline ROUSSEAU qui est là.

Mme ROUSSEAU GUEUTIN.– Ce sont surtout mes collègues Aurore et Anne qui vont vous parler.

Un document est projeté.

M. LOUAZEL.– Je ne sais pas si Vincent a une introduction au propos ou pas, parce que si cela a été placé là, c'est aussi évidemment en écho à ce que nous avons dit avant sur le centre santé mondiale. Je ne sais pas si tu voulais faire un propos introductif.

M. BESSONNEAU.– Oui, rapidement, puis je vais laisser la parole à mes collègues, Aurore GELY-PERNOT et Anne ROUE-LE GALL, pour présenter un peu les offres de formation et de formation continue pour sensibiliser autour des problématiques de santé environnement. Cela fait un peu écho à ce que nous nous sommes dit sur la santé mondiale et cela inclut notamment les forces Rennaises sur le volet santé environnement.

Il s'agira de présenter aussi le projet d'élaboration d'une plateforme sur l'urbanisme favorable à la santé, qui est aussi une thématique forte de l'EHESP assez unique en France. Je vais donc laisser la parole à mes collègues pour vous expliquer un peu plus tout cela.

Mme GELY-PERNOT.– Bonjour. Merci de me laisser la parole aujourd'hui. Je suis enseignante au département DEESSE en santé environnement. On m'a confié la mission en 2016 de monter une formation à destination des élus, donc des décideurs, pour les sensibiliser aux questions de santé environnement et faire que les décideurs prennent en compte ces questions dans l'ensemble des politiques qu'ils mènent.

Pour vous rappeler un peu le contexte, en 2016, nous avons créé des modules de formation en ligne à destination des élus de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pourquoi cette région ? C'est parce que nous avons été sollicités par l'ARS de cette région précise. À l'époque, on nous avait demandé de faire des modules de formation en ligne, ce qui se faisait un peu moins en 2016, parce que la région Auvergne Rhône Alpes est très grande et il fallait donc donner un accès le plus large possible à ces élus.

Nous avons ensuite développé cette formation en Bourgogne-Franche-Comté, puis en Bretagne à partir de 2020. Nous avons fait une première session de formation en 2020-2021 et nous sommes actuellement dans une deuxième session de formation.

Cette formation a été affichée au niveau du plan national santé environnement 4. Elle fait donc actuellement partie de ce plan. L'objectif que nous avons depuis cet affichage, qui la rend beaucoup plus lisible, est de la déployer sur le territoire pour répondre aux attentes du plan national santé environnement en l'adaptant aux politiques conduites par les collectivités au niveau local.

Notre ambition va réellement être de catalyser la création de communautés locales de pratiques en santé environnement et d'accompagner ces régions, d'utiliser des retours d'expérience positifs et également de faire des échanges interrégionaux de bonnes idées.

Quel est l'objectif de cette formation ? Il est de faire acquérir des connaissances aux élus et techniciens en matière de santé environnement pour faciliter leurs prises de décision. Au départ, nous ne l'avons ouverte qu'aux élus et une des volontés de la région Bretagne était également que cela soit ouvert aux techniciens. Pourquoi ? Parce que les élus fonctionnent très souvent en binôme avec des techniciens et qu'il était important qu'à la fois les élus et les techniciens aient le même niveau de connaissance.

L'idée était également de leur montrer les leviers d'action dont ils disposent. Dans nos sessions de formation, nous avons toujours un premier rapport de connaissances un peu scientifiques. Quel est l'effet du bruit sur la santé ? Ensuite, nous leur montrons quels sont les tenants et les aboutissants au niveau réglementaire et comment ils peuvent agir sur ces grandes questions de santé environnement.

Cela leur permet aussi d'asseoir leurs décisions ou actions sur la base d'arguments maîtrisés et construits. Quand on est élu, on est très souvent confronté à des problématiques de pollution

de l'eau – nous l'avons beaucoup vu cet été – de bruits de voisinage et plein d'autres problématiques, et il faut que pour cela les élus puissent argumenter de façon solide.

Comment cette formation est-elle montée ? C'est une formation que l'on appelle hybride puisque nous avons des modules de formation thématiques que l'on trouve en ligne. Ces modules de formation thématiques sont hébergés sur notre plateforme REAL. Ils font trente à cinquante minutes chacun et viennent s'articuler avec des ateliers d'échange de pratiques. Il est très important après de retourner sur le terrain avec les élus et de travailler avec les partenaires locaux, les ORS, les DREAL pour coller vraiment au terrain. Ils s'articulent aussi avec des conférences en présentiel. Il est parfois demandé par les collectivités d'avoir une conférence d'introduction aux grands enjeux de la santé environnement et des raisons pour lesquelles il est important de les prendre en compte.

Ces modules thématiques vont s'articuler avec des webinaires thématiques. Nous en avons fait plusieurs. Nous avons fait des webinaires très spécifiques sur la question des perturbateurs endocriniens et sur la façon dont une collectivité peut éviter que sa population soit exposée à ces composés.

Nous avons fait un webinaire sur la végétalisation des cours d'école, en associant notamment BRUDED, qui est une association très bien développée en Bretagne qui œuvre pour le développement durable.

Nous avons aussi fait un autre webinaire sur les espèces allergènes. Que faut-il prendre en compte pour que les collectivités réduisent l'exposition de leur population aux allergènes ?

Je ne sais pas si nous pouvons activer le lien, mais nous avons fait un teaser pour les modules en ligne et cela parlera peut-être plus facilement pour montrer un peu ce que l'on trouve dans cette formation en ligne. C'est un teaser qui a été fait par le CApP et qui dure deux minutes.

Une vidéo de deux minutes est partagée à l'écran.

Mme GELY-PERNOT. – C'était un petit teaser pour vous montrer quels sont les types de ressources que l'on trouve au niveau de cette formation, qui a impliqué un grand nombre des enseignants du département et qui est composée de graphiques et de ressources très diverses.

Dans cette formation, nous avons des modules sur étagère qui vont venir s'hybrider avec d'autres formats, des ateliers ou des webinaires. Ce sont vraiment des choses que nous discutons avec les conseils régionaux, les ARS ou les CLS avec qui nous travaillons pour vérifier les formats qui sont le plus adaptés à leurs besoins.

Quelles sont nos perspectives de développement maintenant ? Nous sommes en train de mettre en place la formation dans le département des Alpes-Maritimes suite à une demande des Alpes-Maritimes qui sont en cours d'établissement d'un plan santé environnement spécifique aux Alpes-Maritimes. Nous allons donc venir en soutien de ces départements.

Nous sommes en train d'intégrer la formation dans la feuille de route de CLS, les contrats locaux de santé, pour être au plus près des préoccupations locales. Nous avons deux expérimentations en cours actuellement, l'une à Pornic Agglomération pour laquelle nous sommes allés avec Anne ROUE-LE GALL faire une première intervention dans le cadre d'un atelier, où les élus sont actuellement en cours de formation, et une seconde dans le cadre du CLS de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce que nous projetons aussi mais qui est vraiment à l'état embryonnaire pour le moment, c'est de créer une session de formation en partenariat avec Sciences Po Rennes, qui était plutôt très enthousiaste pour faire quelque chose avec nous et que nous apportions la compétence santé.

Concernant nos besoins actuellement, nous sommes en cours de recrutement d'un chargé de mission qui viendrait en support pour gérer l'extension de la formation et le travail avec les

partenaires, qui est très variable d'une région à l'autre. L'idée serait de constituer une petite équipe dédiée en support de la formation.

Ce que nous aimerions et sur quoi nous travaillons avec Rémy BATAILLON à la DDFC, c'est éventuellement au développement d'une plateforme d'e-learning dédiée aux sujets de santé environnement, pas seulement pour notre formation mais plus largement pour l'ensemble des formations en santé environnementale.

Ce sur quoi nous devons vraiment travailler, c'est à identifier des outils et méthodes permettant une communication efficace auprès des élus. Les élus sont des personnes qui sont très surchargées en termes de travail et de sollicitations et je pense que nous avons un gros travail à faire en termes de communication auprès de ce public qui est très particulier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Continuez-vous tout de suite ?

PROJET D'ELABORATION D'UNE PLATEFORME « URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ »

Mme ROUÉ-LE GALL.– Je peux poursuivre la présentation, puis nous aurons un temps commun pour échanger sur ces deux projets qui sont liés, comme vous le verrez.

On m'a demandé de vous présenter le projet d'élaboration d'une plateforme sur la thématique de l'urbanisme favorable à la santé, qui est finalement une thématique sur laquelle nous travaillons à l'École depuis 2010. Le nom même de la plateforme pourrait être élargi et discuté. Derrière cette notion d'urbanisme favorable à la santé, on aborde la question des territoires de vie et on concentre le périmètre du travail sur l'ensemble des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui, finalement, regroupent déjà un certain nombre de politiques telles que les plans locaux d'urbanisme, les plans climat-air-énergie (PCAET), les plans de déplacement urbains, les plans locaux de l'habitat, etc.

Nous nous inscrivons donc vraiment dans les politiques plutôt au niveau stratégique, mais également au niveau de l'urbanisme opérationnel. C'est-à-dire qu'on va s'intéresser plus à l'échelle du développement de quartiers, des habitats, etc.

C'est un sujet que nous investissons depuis 2010 à travers différents projets de recherche, d'expertise et de formation. Aujourd'hui, nous avons vraiment un besoin de venir capitaliser, communiquer et valoriser l'ensemble de ces productions réalisées en interne et en partenariat avec différents partenaires extérieurs sur cette thématique, d'où la nécessité aujourd'hui de vous présenter ce projet-là pour pouvoir le mettre en œuvre.

Pourquoi cette plateforme ? Déjà, c'est la nécessité de pouvoir partager un cadre commun des concepts liés à l'urbanisme favorable à la santé au niveau national puisqu'on peut assister depuis maintenant quelques années à une augmentation des initiatives locales sur ce sujet-là. Nous avons vraiment besoin de pouvoir accompagner le développement du déploiement de ce concept à différentes échelles du territoire national et même international.

Derrière cette plateforme, nous voulons aussi pouvoir animer le réseau des diplômés du diplôme d'établissement SPAT, qui est le diplôme d'établissement « santé publique et aménagement des territoires » que nous offrons à l'École depuis 2015. C'est une formation qui a la particularité de s'adresser à différents professionnels du terrain, aussi bien du champ de la santé publique que de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.

C'est une formation qui se décline en quatre semaines étalées sur quatre mois et qui permet la montée en compétences de ces acteurs qui, pour nous, constituent de véritables acteurs-

relais dans les territoires et qui permettent justement de continuer à accompagner le déploiement de ce concept dans les différents territoires.

Pour faire le lien avec ce qu'Aurore disait tout à l'heure, cette thématique est aujourd'hui inscrite de façon claire dans le plan national santé environnement (PNSE) et se traduit au niveau local à travers notamment les plans régionaux santé environnement (PRSN) dans lesquels cette thématique est vraiment fortement portée.

Ce que nous souhaitons avec cette plateforme c'est vraiment accompagner et mettre à disposition toutes ces productions de recherche et d'expertise à l'ensemble de ces acteurs de territoires.

Qui porte cette plateforme ? Nous proposons que cette plateforme soit mise en place et portée par l'EHESP, notamment à travers l'équipe UrbASEPT un acronyme qui veut dire « urbanisme, aménagements, santé, environnements, politiques et territoires ». Cette équipe existe depuis plusieurs années à l'École et elle fonctionne par des rencontres régulières de différents enseignants-chercheurs et ingénieurs d'études issus des différents départements de l'EHESP, que ce soit santé environnement, mais également sciences humaines et sociales, ainsi que les collègues du laboratoire du LERES. Aujourd'hui, les collègues du département METIS devraient nous rejoindre. Il nous reste à aller chercher des collègues du département management en santé, mais cela viendra probablement au fur et à mesure. Cette plateforme sera donc portée par l'EHESP à travers l'équipe UrbASEPT.

Que voulons-nous y mettre ? Nous voulons structurer nos productions, mettre à disposition les différents guides nationaux et cours en ligne que nous avons déjà mis en place. Nous avons également à l'École l'existence d'une plateforme d'évaluation d'impact sur la santé qui a été co-élaborée avec Françoise JABOT, avec qui j'ai beaucoup travaillé sur cette thématique. La plateforme UFS pourrait donc aussi permettre de rendre visible cette plateforme d'évaluation d'impact national qui est une plateforme qui anime la communauté d'expertise liée à ce sujet-là, et de mettre à disposition un certain nombre de productions à travers des vidéos que nous avons pu produire dans le cadre de projets de recherche, etc.

Nous voudrions aussi rendre visibles l'ensemble de nos formations qui abordent cette thématique, notamment le diplôme d'établissement SPAT, mais également les différentes formations continues que nous portons en interne, et évidemment faire le lien avec la formation des élus qui entre complètement dans cet objectif-là.

Il s'agit aussi de donner de la visibilité à tous les partenaires avec lesquels nous travaillons et tous nos travaux en cours. Vous ne le voyez pas ici, mais je fais le lien avec nos partenaires dans le cadre d'un projet international que nous portons avec l'université College London à Londres, mais également l'ensemble des partenaires investis sur ce sujet-là à travers le projet CUSSH, un acronyme qui veut dire « complex urban systems for sustainability and health », qui est vraiment un projet international décliné dans plusieurs pays du monde et qui vise à accompagner l'évolution des pratiques à l'échelle des villes pour une meilleure intégration des questions de santé et de changement climatique et faire en sorte d'accélérer les actions pour s'aligner avec les objectifs portés aux niveaux mondiaux sur les enjeux de changement climatique et de santé.

Plus à une échelle locale, il s'agit de faire le lien avec le réseau RBUS (Réseau Bretagne Urbanisme et Santé), un réseau local qui est né au début des années 2010 à la suite de la première évaluation d'impact sur la santé nationale qui s'est déroulée ici à Rennes.

Cette évaluation a donné naissance à ce réseau interdisciplinaire dans lequel l'EHESP est membre actif et dans lequel on retrouve des partenaires tels que l'Observatoire régional de

santé, l'ARS Bretagne, l'Agence d'urbanisme de Rennes Métropole, la ville de Rennes, Rennes Métropole, l'IREPS et tout un ensemble d'instances qui se réunissent de façon régulière, et ce depuis dix ans, à peu près tous les trois ou quatre mois. Nous traitons justement de toutes ces questions. Cela fonctionne un peu comme un think tank. Nous avons une plateforme dédiée, donc nous pourrions faire du lien avec ces travaux-là.

Autrement, il y a tous les liens que nous avons établis avec notamment l'Organisation mondiale de la santé à travers la thématique de la santé urbaine, qui nous ont encore récemment approchés pour nous pousser à devenir un centre collaborateur santé urbaine. Pour l'instant, c'est un peu un sujet sur lequel nous n'avons pas encore avancé, mais il faut que nous puissions avoir les moyens de nos ambitions. Il y a également un certain nombre d'autres partenaires, notamment évidemment, et j'aurais peut-être dû les citer en premier, nos partenaires du ministère de la Santé qui nous soutiennent, et ce depuis le début des années 2010. Ce sont vraiment eux qui nous ont amenés sur ce sujet-là.

Nous avons été soutenus à partir de 2015 ou 2017 par le ministère de l'Environnement et l'Ademe, qui nous finance un certain nombre de projets et notamment les derniers travaux sur le guide ISadOrA, qui est un guide national d'accompagnement à l'intégration des questions de santé et d'environnement à destination des aménageurs et des collectivités, pour faire en sorte que nous puissions leur donner les moyens de mieux intégrer ces questions de santé et d'environnement à chaque étape d'élaboration d'un projet d'aménagement ou d'urbanisme.

Quelles sont les cibles de notre plateforme ? Il s'agit déjà de pouvoir nourrir en interne l'équipe UrbASEPT et l'ensemble des équipes pédagogiques qui portent ou qui interviennent dans les formations liées à l'urbanisme favorable à la santé. Nous incluons donc à la fois les différentes formations initiales, puisque nous faisons des modules spécifiques dans les différents masters, les filières IES, etc., et également les formations continues, notamment le diplôme d'établissement SPAT.

Nos cibles sont aussi, et peut-être même prioritairement, l'ensemble des acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et de la santé, à la fois des milieux académiques et professionnels de l'ensemble des territoires qui sont impliqués ou qui souhaitent initier des démarches d'urbanisme favorable à la santé. Ici, ce sont donc plus spécifiquement les collectivités, les élus, les aménageurs, les urbanistes, les agences d'urbanisme, les bureaux d'études, les agences régionales de santé, etc.

Comment ? Évidemment, pour le montage de cette plateforme, nous avons déjà commencé à aborder les questions techniques et nous avons déjà rencontré il y a quelque temps le CApP qui était notre premier interlocuteur pour essayer de mesurer la faisabilité de tout cela. Est-ce que cela va être une page web ? Est-ce que ce sera porté à l'interne par l'École ou faudra-t-il faire appel à un prestataire extérieur ? Ce sont des questions en suspens. En tout cas les contenus sont prêts, le besoin est là, l'ambition également.

J'ai commencé à aller présenter ce projet à différents services. Comme je l'ai dit, j'ai déjà rencontré le CApP. J'ai également vu la DirCom. Nous en avons présenté les grandes lignes à un CoDir récemment. Nous avons également échangé avec la DE. J'ai partagé aussi avec Vincent, etc.

La prochaine étape, une fois que nous aurons fait le tour de façon individuelle de l'ensemble des services, sera de réunir autour de la table toutes les personnes de l'École concernées pour voir quelle étape nous permettra de passer à la vitesse supérieure et de rendre cela concret, avec notamment l'ensemble des collègues de l'équipe UrbASEPT.

Évidemment, le point qu'il faut absolument intégrer est la nécessité d'articuler ce travail de plateforme avec l'ensemble des autres réflexions menées notamment par la FC et toute l'équipe de Rémy sur la santé environnementale, et pourquoi pas aussi nourrir les réflexions qui se font autour du centre interdisciplinaire de santé mondiale.

Sur les autres slides, c'est juste pour vous montrer de façon plus sympathique l'ensemble des productions. Ici, vous avez donc une présentation assez visuelle des différentes productions qui constituent des guides. Ce sont des guides nationaux qui ont été portés et co-élaborés, pas uniquement avec l'EHESP, mais en collaboration et en co-construction avec un large panel d'acteurs du territoire national.

On y retrouve donc le guide de 2014 sur lequel nous avons travaillé pendant un peu plus de trois ans, « agir pour un urbanisme favorable à la santé », dans lequel on retrouve un certain nombre de clarifications des concepts avec la volonté de partager un langage commun autour des concepts de santé, d'urbanisme favorable à la santé, d'inégalités de santé, etc.

Il y a le guide ISadOrA qui a été produit mais qui cible plus spécifiquement les aménageurs et les urbanistes, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Il y a un guide dédié aux espaces verts urbains que nous avons produit dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'INCa, le projet Green City, qui était donc porté par les équipes de l'EHESP, moi-même et Marion PORCHERIE de SHS, et qui s'est fait en partenariat avec l'Université de Genève et l'équipe de Nanterre.

Nous retrouvons également les productions auxquelles nous avons collaboré dans le cadre d'UrbASEPT avec l'OMS sur un notebook qui vise à encourager l'ensemble des acteurs des territoires des différents pays dans cette démarche d'intégration de la santé et de l'environnement dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme.

En bas à droite, vous avez une présentation visuelle de la plaquette du DE SPAT.

Je terminerai par la dernière slide visuelle sur les partenariats en cours. Je vous ai parlé du projet CUSSH. Nous avons à disposition aussi un certain nombre de vidéos qui communiquent sur ce travail-là, les travaux de thèse que nous menons à l'EHESP sur les questions de territoires et changements climatiques, avec la thèse de Hiago PEREIRA BARBOSA qui sera prochainement soutenue et la thèse de Guilhem DARDIER sur les questions d'évaluation d'impact sur la santé, et tous les autres projets dans lesquels nous sommes investis au niveau local, national et international.

Je vous remercie.

M. PACCAUD.— Excellent, merci. C'était intéressant. Félicitations pour ces activités. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme PITAULT-COSSONNIERE.— Je voudrais revenir sur l'offre de formation à destination des élus, qui me paraît être un projet très intéressant. Je m'interroge sur son financement. Est-elle financée directement par les élus ? Étant des personnes très occupées, comme vous l'avez dit, comment arrive-t-on à communiquer et à faire une publicité à l'attention de ces personnes-là ? Sont-elles volontaires ? Comment arrivent-elles à s'inscrire à cette formation ? Comment s'inscrivent-elles dans ce projet d'une façon plus globale ?

Mme GELY-PERNOT.— La question du financement est une très bonne question. Jusqu'à présent, nous avons travaillé avec des ARS ou avec le Conseil régional breton. En fait, ils ont financé la mise à disposition de la formation pour les élus. C'est-à-dire que les élus ne paient

pas. C'est l'ARS pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ou le Conseil régional pour la région Bretagne qui ont payé la formation. Pour l'ARS, c'était un peu particulier parce que c'était au début donc il y avait une prestation de création des contenus, donc forcément un prix qui était plus élevé. La région Bretagne a juste payé la mise à disposition et le support d'expertise ainsi que la mise en place des ateliers et des webinaires, mais les élus n'ont pas payé eux-mêmes la formation.

Il me semble que vous aviez plusieurs questions en une.

Mme PITAULT-COSSONNIERE.– Je me posais la question de savoir comment on arrivait à toucher ces élus et comment ils arrivaient à s'inscrire à cette formation.

Mme GELY-PERNOT.– Jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas chargés de la partie communication. Nous avons travaillé avec des partenaires qui ont communiqué auprès des élus. Comment communiquent-ils ? Ils communiquent par leurs propres réseaux et c'est ainsi que cela peut être efficace. Très souvent, l'efficacité de la communication dépend très fortement de l' élu référent en charge du plan régional santé environnement. C'est-à-dire que si cet élu est très dynamique, très proactif, cela marche bien. S'il l'est moins, cela marche moins bien. C'est en cela qu'il faut que nous travaillions sur nos moyens de communication en interne pour essayer d'optimiser au maximum cela.

Au niveau du temps dédié à la formation par les élus, c'est vrai que nous avons fait une formation en ligne pour leur permettre d'y accéder de n'importe où et d'organiser leur temps comme ils le souhaitent. Néanmoins, ce qui est observable, c'est que si la formation était 100 % en ligne ce ne serait pas très efficient. Il faut vraiment que cela s'articule avec des moments en présentiel où on leur rappelle un peu d'y aller, où on leur remontre l'intérêt d'y aller, et que nous fassions des connexions entre des choses très locales et des choses plus générales.

Mme RICHARD.– J'ai un élément complémentaire de réponse. C'est en partie du fait de la pertinence de votre question que nous voulons nous articuler avec Sciences Po. C'est-à-dire que la formation pour les élus, c'est un métier, c'est un fonctionnement des réseaux, ce sont des financements, etc. Ce n'est pas le nôtre et cela ne deviendra probablement pas le nôtre même si nous avons des produits de formation qui peuvent intéresser les élus, donc nous avons tout intérêt à travailler avec des structures dont c'est le métier. C'est clairement celui de Sciences Po qui est agréé pour la formation des élus, etc. Nous avons l'intention de construire ce partenariat avec eux et ce sera beaucoup plus simple pour nous.

Par ailleurs, je fais un commentaire. Merci beaucoup pour cette présentation magnifique. Je m'interrogeais en vous entendant toutes les deux et il faudra que nous en rediscutions en aparté. Il me semble qu'en ce qui concerne la plateforme, soit nous le faisons en interne, soit, si nous nous lançons dans le fait de l'acheter à l'extérieur, cela pose la question de savoir si ce dans quoi nous nous lançons n'est pas d'emblée la plateforme du centre interdisciplinaire dont ce serait un très joli premier feuillet. Il faut que nous reprenions cette discussion.

M. PACCAUD.– Je voulais demander à l'équipe s'ils voulaient ajouter quelque chose à ce qu'a dit Madame la Présidente.

Mme ROUÉ-LE GALL.– J'ai bien écouté les critères que vous avez présentés. Peut-être que le point que nous devons améliorer est celui du lien avec les autres partenaires de l'EPE, même si peut-être qu'à travers Sciences Po et la formation, cela apparaît déjà.

Mme RICHARD.– Ma réflexion était plutôt au niveau technique. Il serait trop dommage de réfléchir à des pages pour ce projet-là qui ne pourraient pas être facilement intégrées. La

question du site du centre interdisciplinaire va très vite se poser, mais nous en reparlerons tranquillement.

M. SALAMEH.– Je rejoins Madame RICHARD et je tiens à vous remercier pour cette présentation très intéressante.

Je fais le lien avec le séminaire interprofessionnel en santé environnement qui était animé en 2022 pour les élèves fonctionnaires. C'est un séminaire qui a été très apprécié par les élèves. Ce sont les ambassadeurs de demain. Je pense aux contrats locaux de santé, au lien avec l'ARS. Il me semble que c'est un séminaire qu'il faudra peut-être pérenniser au sein de l'École pour les élèves fonctionnaires. Je pense aux vidéos, qui me semblent intéressantes et qui seront peut-être à mettre à disposition des élèves. Cela permet peut-être de rester vraiment dans le « move » de la santé environnement.

M. LOUAZEL.– Je ne vais pas répondre à la place des collègues, mais je retiens évidemment la suggestion. La manière dont vous le présentez est intéressante. Vous voyez bien que nous mobilisons tous les outils, c'est-à-dire que nous faisons les formations, il y a une partie hybride, il y a une plateforme. On voit bien qu'on ne réfléchit pas uniquement en termes de programme de formation mais qu'on réfléchit en termes d'offre de services.

C'est vraiment important parce que l'EHESP a un spectre d'intervention très large, vous le savez tous autour de la table, mais aussi des ressources qui sont limitées. Il faut donc que nous soyons inventifs et que nous ayons un certain nombre de propositions pour utiliser au mieux toutes ces ressources et les démultiplier.

Je trouve que les exemples que vous avez présentés sont extrêmement intéressants parce que cela permet de couvrir un public très large. Nous avons la chance d'avoir le CApP qui nous aide bien dans cet accompagnement et qui nous permet effectivement cette démultiplication. Du coup, si nous le faisons pour des personnes en externe, il faut aussi que nous capitalisions et que nous le fassions pour des personnes en interne, donc nous retenons la suggestion.

Mme GAUDIN.– Je me permets de m'exprimer complémentarément à la remarque de Monsieur SALAMEH.

Je ne connais plus bien le contenu des formations de direction pour les avoir fréquentées il y a peut-être un peu trop longtemps, mais j'avais souvenir que nous avons une semaine d'échange et de travail avec les autres fonctions publiques. Là, je comprends que c'est devenu un séminaire. Je pense que le sujet de la santé environnementale est crucial pour être abordé. Aujourd'hui, le constat que nous faisons, me semble-t-il, c'est que chaque ministère a un petit bout de la question de la santé environnementale, et on peine finalement à mettre en adéquations toutes les initiatives.

Ce sont ceux qui sont un peu le creuset, que peuvent être les ARS, les élus locaux, qui se retrouvent un peu détenteurs de cette matière qu'on pourrait à mon avis davantage harmoniser sur des démarches de prévention qui aident ensuite l'ensemble des acteurs en région. Je pense que le temps de la formation auprès de ceux qui exerceront également en administration centrale doit être extrêmement privilégié pour faire passer aussi ce message.

Je vous avoue que là, au-delà de mon mandat FHF, je parle aussi à l'échelle d'HUGO sur cette question que nous portons, à savoir d'une sensibilisation des collectifs de dirigeants. Finalement, une fois qu'on est passé par cette formation initiale, c'est une matière qui malheureusement s'éloigne peut-être un peu et qu'on ne vit que sous format de contraintes à respecter. Je suis un peu caricaturale, mais je pense qu'il y a une vraie démarche proactive en matière de prévention et de santé environnementale que nous pouvons aussi tous porter.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup pour la remarque. Madame SOVRANO ?

Mme SOVRANO.– Cela rejoint peut-être des questions qui ont été abordées. Cela concerne la question de la diffusion. Je pensais notamment à certains territoires ou à certaines politiques publiques, comme le contrat de ville ou les ateliers santé, par exemple, qui ont vraiment été

abandonnés pour la plupart. Il y en a très peu aujourd'hui. Cela rejoint aussi la question de certaines populations qui peuvent être concentrées sur des territoires particuliers. Comment arrive-t-on à toucher non seulement les élus mais aussi la participation des habitants ? Pourrait-il y avoir une vocation un peu plus large qu'uniquement la question des élus ?

Vous avez parlé de la diffusion ou de la communication en disant que ce n'était pas vous qui vous en chargez, mais c'est aussi la question de savoir comment on peut toucher notamment certains territoires qui peuvent être un peu délaissés en termes de santé.

Mme GELY-PERNOT.— La formation est plutôt formatée pour les élus. C'est-à-dire que c'est à eux que nous donnons les outils pour agir sur les questions de santé environnement. Après, nous espérons passer par eux pour être ambassadeurs de ces questions de santé environnement dans les politiques qu'ils mènent sur les territoires.

Après, si nous devons déployer une formation plus à destination des habitants, ce serait une question un peu annexe, mais nous pourrions très bien nous resservir d'une partie des ressources qui ont été produites.

En tout cas, pour répondre à la précédente intervenante, les questions de santé environnement sont bien évoquées dans le séminaire commun de santé publique où on aborde les déterminants de santé du territoire. C'est quelque chose que nous faisons pendant une des premières journées du séminaire commun de santé publique à destination de l'ensemble des professionnels de santé.

M. BESSONNEAU.— Je voulais juste apporter quelques précisions et peut-être que Pauline, qui est Directrice adjointe en charge de la formation, pourra compléter. Au département santé environnementale, nous essayons de revoir notre offre de formation et nos publics cibles, et notamment les collectivités. Nous essayons d'identifier quels sont les relais à former pour déployer des politiques de santé environnementale. Il peut aussi s'agir de chargés de mission d'associations ou d'instituts citoyens qui se montent sur différents territoires.

Il y a vraiment ce souci d'être au plus près de la collectivité et de former tous les interlocuteurs, qu'ils soient parties prenantes ou usagers du territoire.

Mme ROUSSEAU-GUEUTIN.— Pour compléter, effectivement, il y a tout ce travail sur les chargés de projet en santé environnementale. Pour l'instant nous ne savons pas trop d'où ils viennent ni ce qu'ils vont faire, mais nous sentons que c'est un métier qui va monter en compétences dans les différentes collectivités.

Au sein du département, il y a aussi énormément de communications qui sont faites au niveau du public. Nous avons par exemple des collègues qui sont intervenus dans des cafés des sciences, en parallèle avec le projet TISSAGE et avec les Champs Libres ici à Rennes. Nous avons d'autres collègues qui interviennent dans des forums dans lesquels on va avoir des collectifs d'habitants. Nous avons aussi cette volonté d'aller au plus près des habitants pour qu'eux aussi montent en compétences, mais nous essayons prioritairement de passer par la formation des collectivités pour qu'ils soient le relais.

M. FERTEY.— Pour ajouter deux planètes à la constellation, dans le cadre de la formation de la fonction publique et notamment du tronc commun de la fonction publique, nous avons deux modules à travers lesquels nous abordons cette question de la santé environnementale. Il y a celui qui porte sur la question de l'urgence climatique et un autre qui traite du rapport à la science. Ce sont deux modules en ligne qui durent entre 15 heures et 21 heures, qui sont proposés à l'ensemble des élèves inscrits dans les différentes filières de l'École et pour lesquels nous avons déployé une offre d'atelier en présentiel, notamment pendant le premier mois de rentrée, au mois de janvier.

Cette thématique vit dans plein d'espaces pédagogiques. Notre enjeu est certainement de réussir à travailler une cohérence, un alignement autour de ces différents modules qui sont proposés aux élèves, donc nous travaillons un vrai récit autour de ces questions-là.

M. PACCAUD.— Monsieur LE LOUEDEC, c'est à vous.

M. LE LOUEDEC. – En fait, ce sera très court parce qu’il y a déjà une partie des éléments qui ont été donnés dans les discussions.

Sur cet aspect de formation des élus, et pour avoir participé au montage de l’expérimentation en Auvergne-Rhône-Alpes, de mémoire, nous avons assez peu d’élus que nous avons pu convaincre de suivre cette formation et encore moins qui l’avaient suivie sur le long terme.

J’ai noté le travail avec Sciences Po, qui me paraît être une piste intéressante. Au sein de l’EHESP, des services de formation des ARS ou des services de santé environnement, même si nous connaissons nos thématiques, nous ne sommes pas forcément tous des formateurs et encore moins des formateurs adéquats pour des élus, donc le travail avec Po me paraît intéressant.

Cela avait été un sujet pour nous de faire connaître ne serait-ce que l’existence de cette formation. J’ai une question, parce que je ne l’ai pas vu dans la présentation et je ne l’ai pas entendu, sauf si je l’ai loupé. Vous êtes-vous rapprochés de différentes associations de maires, de l’Association des maires de France, des maires ruraux, ce genre de choses ? Il y a aussi des associations de maires des communes exposées à des risques technologiques majeurs. Je voulais savoir si vous aviez éventuellement démarché ces associations qui pourraient être un soutien intéressant.

Je pensais attendre les questions diverses, mais puisque vous me donnez la parole et que nous sommes sur un sujet santé environnement, qui est quand même ma vocation, j’en profite. Cela fait maintenant quelques années, au moins quatre ans, qu’il n’y a pas eu de conseil d’orientation des formations spécifiques sur santé environnement. Or, nous le voyons bien ici, il y a peut-être des sujets qui pourraient être travaillés de façon large avec la filière.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup pour ces questions.

Mme GELY-PERNOT.– Merci pour la question. C’est vrai qu’en région Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons eu beaucoup de soucis pour communiquer auprès des élus. Dans nos partenariats, ce n’était pas l’EHESP qui était en charge de la communication, mais bien les ARS au niveau local parce que nous estimions qu’elles étaient plus à même, connaissant leur territoire, de communiquer.

À l’époque, c’était le Centre Léon Bérard qui était en charge d’une partie de la communication. Je me souviens qu’une chargée de projet avait effectivement contacté les associations des maires de France départementales. Cela avait marché pour certaines et on le voyait très bien. Là encore, quand il y avait des élus qui étaient impliqués dans les projets, nous avons une augmentation du département en termes d’inscription aux questions qui avaient été sollicitées. Pour d’autres, c’était beaucoup plus compliqué de travailler avec eux.

Je pense effectivement qu’il y a un partenariat au niveau de l’EHESP ou une communication spécifique qui serait à faire au niveau de l’Association des maires de France de façon un peu plus générale.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Y a-t-il encore une remarque ?

Mme ROUSSEAU-GUEUTIN. Je voulais juste rebondir sur le COF santé environnement. Cela fait effectivement plusieurs années que nous n’en avons pas eu parce qu’il y a eu quelques soucis sur la filière et il y a eu le Covid, mais c’est dans nos prévisions d’en organiser un justement d’ici la fin de l’année pour mettre à plat toutes les problématiques que nous pouvons avoir sur la filière statutaire du génie sanitaire et la façon dont nous pouvons répondre aux évolutions que nous voyons dans les différentes carrières en santé environnementale.

M. PACCAUD.– Merci pour ces précisions. Je pense que nous arrivons à la fin de cette séance. Merci encore une fois.

J’aurais juste une remarque sur le cours aux élus. Au fond, cela part toujours de l’idée que les élus prennent ou ne prennent pas de décisions parce qu’ils manquent d’informations pertinentes. Mais je pense qu’il ne faut pas oublier l’importance de la contre-information

activement diffusée. Ce problème est en général peu ou mal abordé parce qu'il suscite des débats, en particulier chez les décideurs soumis simultanément à l'information officielle et à la contre-information, souvent dans un contexte partisan.

Je voulais d'ailleurs attirer l'attention sur la parution d'un bouquin récent qui s'appelle *Commercial Determinants of Health*, par David STUCKLER, actuellement à l'Université Bocconi à Milan. Je pense que ces aspects devraient être abordés dans les cours destinés aux élus, avec une description de l'organisation du lobbying. Cela ne concerne pas seulement la cigarette, mais aussi l'alcool qui est un enjeu majeur de santé publique au niveau mondial. Un autre exemple sont les maisons de jeu qui se développent rapidement partout.

Mme RENARD-DUBOIS.— J'avais fait un mémoire que l'on appelait MIP, quand cela existait encore ici, sur le binge drinking. Nous avons fait une petite enquête et à l'école, il était plus cher d'acheter du jus de fruits que de la bière. C'était il y a très longtemps d'accord, puisque c'était en 2006, mais c'était quand même un peu aberrant.

Calendrier de l'année universitaire 2023-2024 et information sur les périodes de candidature

M. PACCAUD.— Je suggère que nous passions au point suivant. J'imagine que nous avons juste le temps pour ces deux courtes informations, mais il faudra qu'elles soient courtes. Pierre LEGUERINEL va nous parler du calendrier universitaire.

Un document est projeté.

M. LEGUERINEL.— Bonjour à tous. Cela va être assez court. Comme chaque année, nous proposons au Conseil des formations puis au Conseil d'administration de voter le calendrier de l'année universitaire 2023-2024 en vue de préparer cette année universitaire.

Vous avez sous les yeux la date proposée du 21 août 2023 au 29 septembre 2024, ce qui correspond finalement aux bornes des formations qui seront proposées sur l'année universitaire. Nous commençons avec le MPH, qui commence toujours un peu avant, fin août, puis la rentrée des deux mentions santé publique et administration de la santé le 4 septembre, avec quelques petits ajustements spécifiques pour le parcours AMOS. C'est d'ailleurs le mercredi 6 septembre et non pas le 7, et le 11 septembre pour Paris. Nous terminons le 29 septembre 2024 avec généralement l'ensemble des jurys de mention. Ce sera donc l'année universitaire 2024-2024, c'est ce qui est proposé au Conseil des formations.

M ADOLI.— J'ai une question par rapport à ce calendrier. Si un doctorant ne soutient pas sa thèse avant le 29 septembre, doit-il se réinscrire avant de soutenir, généralement en décembre ?

M. LEGUERINEL.— En théorie, oui. Après, on voit quelle est la date qui a été retenue et je crois que nous pouvons pousser jusqu'à la fin de l'année civile, donc le 31 décembre 2024, avant de demander à l'étudiant de se réinscrire s'il n'a pas soutenu.

Pour information, parce que c'était noté à l'ordre du jour, nous préparons l'année universitaire 2023-2024 et elle commence dès maintenant, au mois de mars, avec les périodes de candidature des étudiants pour l'ensemble des parcours de master.

Je n'ai pas indiqué les dates, mais l'ouverture des candidatures pour les parcours de master 1 et master 2 sera le 22 mars et jusqu'au 18 avril, en sachant que pour les parcours de master 1, nous sommes soumis au calendrier national et à la mise en place de la plateforme de candidature nationale dont vous avez entendu parler, qui s'appelle monmaster.gouv.fr.

Pour nos deux parcours de master 1 proposés à l'école, « politiques, populations et société » dans la mention santé publique et « organisation, régulation et management en santé » dans la mention administration de la santé, les candidats devront candidater via cette nouvelle plateforme « Mon Master ». Pour les autres parcours de formation en M2, ce sera sur la plateforme de l'École qui s'appelle eMundus.

Les candidats auront leurs résultats, pour les masters 1, à partir du 23 juin. C'est le calendrier national. Pour les parcours de master 2, ce sera un peu plus tôt, à partir du 22 mai.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres questions. Il y a une courte remarque ?

Mme PITAULT-COSSONNIERE. – Je me posais une question. Le MPH entre-t-il également dans la plateforme « Mon Master » ?

M. LEGUERINEL.– Non, j'aurais pu le préciser. Pour le MPH, il y a donc un parcours de master 1 et de master 2. Pour la mise en place de la plateforme au niveau national, il y a plusieurs parcours de formation qui ne rentrent pas cette année dans la plateforme « Mon Master ». C'est notamment le cas des parcours de formation qui sont dispensés majoritairement en langue étrangère et dont les étudiants sont majoritairement issus de pays étrangers. Dans ces cas-là, il y a une dérogation pour l'instant. Du coup, pour le parcours de MPH, les candidatures qui ont déjà commencé ne sont pas soumises au calendrier national.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Je propose que nous procédions au vote puisqu'on nous demande un avis pour ce premier point. Qui s'abstient ? Qui conteste ?

Le calendrier de l'année universitaire 2023-2024 est approuvé à l'unanimité.

Bilan et perspectives CVEC 2022-2023

Un document est projeté.

M. PACCAUD.– Nous pouvons passer au deuxième point.

M. LEGUERINEL.– Oui. Il s'agit de faire un bilan et d'exposer les perspectives de la contribution de vie étudiante et de campus, qui est une contribution versée par chaque étudiant inscrit à l'EHESP. Je rappelle dans la diapositive ce qu'est cette contribution de vie étudiante et de campus qui a été mise en place en 2018.

C'est une somme d'argent, de 95 euros cette année, qui est versée par chaque étudiant au CROUS, donc pour nous au CROUS de Bretagne. Ensuite, le CROUS de Bretagne, selon une classification des établissements, reverse une partie de ces 95 euros à l'EHESP et nous utilisons cette somme à destination exclusivement des étudiants.

Vous avez sous les yeux les chiffres de l'année dernière et ceux pour cette année. Il y a 10 000 euros, correspondant à 244 étudiants, qui ont été versés par le CROUS à l'EHESP l'année dernière. Cette année nous avons 293 étudiants assujettis à la CVEC, ce qui correspond à environ 12 200 euros qui seront versés à l'École. C'est une estimation parce que nous aurons le versement du solde dans la deuxième partie de l'année universitaire.

Avec ces montants, nous allons pouvoir financer plusieurs projets qui sont proposés par les étudiants mais exclusivement pour les étudiants et qui ne sont donc pas des projets dont pourraient bénéficier les élèves fonctionnaires par exemple ou les stagiaires de la formation continue.

Sur la diapositive suivante, vous avez le bilan de ce qui a été fait pour l'année 2021-2022. Évidemment, on parle plutôt en année universitaire. Il faut savoir qu'en gros, la majeure partie des sommes récupérées auprès du CROUS sur la CVEC servent à financer le service de santé des étudiants, soit à Rennes, soit à Paris, pour que nos étudiants parisiens bénéficient également de ce service. Vous avez donc le montant qui est versé au service de santé des étudiants de Rennes, qui est de 7 200 euros. Cela permet aux étudiants d'accéder à l'ensemble des services de santé, avec un accès gratuit à plusieurs corps médicaux.

Je vous ai mis également les autres projets qui ont été financés. Il n'y en a pas eu beaucoup cette année qui ont été financés exclusivement sur le budget de la CVEC. Il y avait par exemple un séminaire « C Pas 1 option », dont je pourrai vous dire un mot si vous le souhaitez, des

subventions qui ont été faites aux associations pour organiser des conférences, pour organiser par exemple la remise des diplômes qui a eu lieu cette année.

Cela aboutit donc à un total de dépenses de 8 724 euros. Si on descend tout en bas, en regardant ce que nous reportons de l'année 2021-2022 sur l'année 2022-2023 plus ce que nous récupérerons auprès du CROUS, nous avons un budget correspondant à peu près à 16 000 euros.

Sur la dernière diapositive, nous avons les propositions de dépenses en sachant que ce sont toujours les services de santé des étudiants de Rennes et Paris qui prendront la majeure partie des contributions CVEC.

Il y a ensuite les projets qui vont arriver de la part des étudiants. Nous avons plusieurs commissions dans l'année dans lesquelles nous faisons des appels à projets, et les projets des étudiants sont portés majoritairement par les associations étudiantes.

Par exemple l'ADEMM, qui est l'association des étudiants de masters et mastères, ou l'association La Fabrique à développement durable, nous présenteront des projets que nous pourrions financer, en sachant que nous essayons également d'être proactifs pour essayer d'aller rechercher des partenariats avec nos voisins ou les infrastructures voisines. Je pense notamment aux infrastructures sportives puisque nous avons pas mal de demandes d'étudiants pour bénéficier de créneaux sur les complexes sportifs.

Nous travaillerons donc avec ces voisins pour essayer de nouer des conventions et permettre d'avoir des créneaux sportifs ou culturels, parce qu'il y a la salle du Tambour qui n'est pas très loin également.

Nous rémunérons également deux étudiants relais santé qui sont mis à disposition par l'EHESP et qui se font justement le relais de toutes ces thématiques santé pour faciliter l'accès aux soins par les étudiants.

J'en profite d'ailleurs pour dire que demain, il y aura un colloque à l'EHESP organisé par la Fédération des associations de Haute Bretagne sur l'accès aux soins en santé par les étudiants.

L'ensemble des étudiants sur la place rennaise, mais également des étudiants plus lointains puisque ce sera également à distance, pourront participer à un colloque sur cette thématique avec une enquête sur la manière dont les étudiants peuvent accéder aux soins, puis des informations sur l'offre de soins et la manière dont elle peut être présentée pour que tous les étudiants aient l'information. Il y aura ensuite une table ronde avec plusieurs partenaires publics et privés sur cet accès aux soins.

J'ai rencontré hier la personne, il y a environ 90 ou 100 personnes qui sont prévues sur site et plusieurs dizaines de personnes prévues en ligne. C'est toute la journée de 9 heures 15 à 17 heures sur le site de l'EHESP.

M. PACCAUD.– Merci infiniment pour la présentation de ce bilan. Là aussi, on nous demande notre avis. Y a-t-il une intervention auparavant ?

Mme SOVRANO.– J'ai juste une question. Ce que j'ai vu dans la plaquette, c'est le fait que les financements peuvent servir à l'accompagnement social des étudiants donc je me posais la question de savoir par quel biais. Apparemment, ce sont quand même les associations étudiantes qui font les propositions. Je me pose la question notamment aussi dans le cadre de la précarisation des étudiants. Je voulais savoir s'il y avait des projets dans ce sens-là, s'il y a un fond spécial. Comment considère-t-on la question de l'accompagnement social ?

M. LEGUERINEL.– Il n'y a pas de fonds ou de fléchage de cette partie CVEC qui est réservée à l'accompagnement social. Pendant la période de crise sanitaire, une partie de la contribution de vie étudiante et de campus avait été utilisée à la demande des étudiants pour répondre à des besoins spécifiques et c'était notamment des besoins en équipement numérique pour

assurer la continuité pédagogique de ces étudiants. La CVEC avait donc pu servir à financer l'achat ou la location de matériel numérique.

Ensuite, nous intervenons plutôt en réaction et à la demande des étudiants, soit à titre individuel soit à titre associatif. À ce propos, il y aura une réunion à Paris à la fin du mois de mars où la question de la gouvernance de l'utilisation de la CVEC sera portée.

L'idée est plutôt de demander, par le ministère de l'Enseignement supérieur, d'essayer de confier intégralement la gouvernance de l'utilisation de ces fonds CVEC par les étudiants, avec une coordination par les équipes de l'École. Nous réfléchissons donc à cette thématique pour essayer de mettre entre les mains des étudiants - et en voyant selon quelles modalités - la gestion de cette dizaine ou quinzaine de milliers d'euros par les étudiants, qui pourraient inclure peut-être dans ce cas d'avantage une dimension d'accompagnement social.

M. PACCAUD.— Merci beaucoup.

M. SALAMEH.— Si vous me permettez, Monsieur le Président, j'ai juste une petite question parce que je ne connais pas bien le fonctionnement de cette contribution. Pour quelle raison les élèves fonctionnaires sont-ils exclus de ce financement ?

M. LEGUERINEL.— C'est parce que la CVEC est exclusivement due par les étudiants pour financer la plupart des services universitaires comme la restauration ou le logement. C'est le CROUS qui gère cet ensemble et une partie de cette somme est reversée à chaque établissement pour permettre aux établissements de financer ensuite les projets des étudiants, mais du coup, les élèves n'étant pas éligibles aux activités du CROUS, comme la restauration ou l'aide au logement, elle n'est pas due par les élèves.

M. PACCAUD.— Merci beaucoup. Cette fois-ci tout le monde s'est exprimé, en distanciel aussi, j'imagine. Il n'y a pas de réaction. Nous allons donc voter ce dernier point sur les bilans et perspectives.

Le bilan et les perspectives du CVEC 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité.

M. PACCAUD.— Nous avons une dizaine de minutes de retard. Je propose que nous allions nous restaurer. Je préférerais que nous ayons une reprise à 13 heures 40.

La séance est interrompue de 12 heures 45 à 13 heures 53 pour la pause méridienne.

[Transformation du Certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en Diplôme d'Établissement](#)

M. PACCAUD.— Bonjour et bienvenue à tous. Nous allons commencer avec un peu de retard par un sujet sur la transformation du certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en diplôme d'établissement. La parole est à Monsieur GEROLIMON.

Un document est projeté.

M. GEROLIMON.— Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à ceux qui sont présents ici et ceux qui sont à distance.

Je suis Olivier GEROLIMON, enseignant à l'Institut du management chargé des enseignements sur la direction des opérations, la gestion des opérations, les ressources matérielles, l'achat, la logistique et les travaux. À ce titre, j'ai le plaisir de revenir auprès de l'instance du Conseil des formations. J'étais déjà venu une première fois en décembre 2020 pour vous présenter à l'époque la relance de ce que l'on appelait le certificat « les 100 heures de l'achat en santé », pour piloter ces ressources à l'échelle du territoire.

À l'appui de ma présentation, des documents ont été remis en amont, que vous avez pu consulter et sur lesquels vous aurez peut-être à réagir immédiatement ou ultérieurement. Ce sera avec plaisir que j'écouterai vos questions, suggestions et recommandations.

Pour le confort de tous, à commencer par le mien, je vous propose de reprendre les quatre thèmes, à savoir contexte, publics, objectifs et échéances/dates, pour la présentation initiale.

Le contexte est celui d'une transformation de nos enseignements sur les sciences de gestion avec l'idée que les différentes disciplines et branches des sciences de gestion doivent être plutôt abordées à l'échelle d'un territoire et d'une population qu'à l'échelle d'une institution ou d'un collectif unique de travail. C'est particulièrement vrai sur les fonctions administratives mutualisées, notamment sur la fonction achat depuis 2018 dans le cadre des GHT mis en place avec la loi Touraine.

Le deuxième élément assez structurant est que l'achat en France reste organisé autour de la notion de l'État de droit, donc la dimension juridique reste très prégnante puisque nous allons assister, entre 2018 et 2024, à une convergence progressive des marchés à l'échelle des GHT et des départements puis ensuite, à mon avis, à l'échelle des régions. L'échéance initiale était en 2022, elle a été repoussée de deux ans en lien avec l'état d'urgence sanitaire.

Le troisième élément de contexte est l'approche par compétences, c'est-à-dire identifier les compétences présentes dans notre territoire, savoir les développer et les renforcer pour éviter que les gens ne votent avec leurs pieds et ne quittent les secteurs dans lesquels ils exercent dans le champ de la santé et des solidarités.

Le troisième point est le fait que l'ENSP puis l'EHESP était particulièrement associée au programme ministériel de la santé et des solidarités depuis 2012, qu'on appelait programme performance hospitalière pour des achats responsables. C'est un programme ambitieux qui a eu beaucoup de succès. C'était un partage de bonnes pratiques entre les professionnels de terrain, de capitalisation et rediffusion sur l'ensemble des sites. Cela marche tellement bien qu'il y a eu différentes vagues successives de partage de bonnes pratiques, et cela se poursuit encore en 2022-2023.

Un élément de contexte supplémentaire est que l'acte de mutualisation de l'achat est déjà porté par des opérateurs nationaux ou des opérateurs régionaux. Je peux en citer plusieurs pour ne pas faire de lobbying ou d'approche préférentielle. Nous avons l'UNIHA qui est la réunion des centres hospitaliers universitaires de France, l'UGAP qui est un opérateur national positionné sur tous les secteurs des politiques publiques y compris celui de la santé, mais celui de la santé n'est pas dominant dans son portefeuille d'affaires. Nous avons UNICANCER pour les centres de cancérologie et nous avons enfin le RESAH, réseau des acheteurs hospitaliers, qui est le plus récent, qui a été créé en 2008 et qui, historiquement, était positionné comme une centrale d'achat et s'est progressivement élargi sur d'autres fonctions, notamment des prestations de conseil d'audit et des prestations de formation.

Nous avons donc, entre RESAH et EHESP, des possibilités de saine concurrence, de saine émulation et de partenariats sur cette formation-là, ce d'autant plus que le ministère de la Santé a réorienté sa doctrine en 2018 en disant que tous les acheteurs du secteur de la santé devaient, de manière privilégiée, passer par ces opérateurs nationaux d'achat et, à défaut, faire des marchés en local.

La dernière remarque est qu'il y a eu beaucoup de documentation issue des travaux parlementaires ou des travaux du gouvernement ou des corps d'inspection IGAS et IGF. Il y a eu des auditions des représentants de l'EHESP en 2017, de la Direction de l'établissement, la Direction des études et du corps enseignant. Il y a eu des préconisations et des recommandations assez fortes pour ouvrir encore davantage le contenu de nos enseignements et la façon dont nous dispensons des formations continues en nous rapprochant des opérateurs nationaux d'achat.

Il y a aussi une autre documentation beaucoup plus récente, de fin 2021, de deux parlementaires qui ont essayé de réorienter l'aspect achat sur la notion de commande publique durable et responsable, donc toute la démarche RSE appliquée aux fonctions administratives.

Voilà pour les éléments de contexte.

Ensuite, concernant les publics cibles, pour ne stigmatiser personne nous avons mis beaucoup d'énoncés. Vous avez des responsables des achats, des directeurs adjoints, des cadres de pharmacie, des acheteurs spécialisés sur un ou plusieurs domaines d'achat. Il ne faut pas se sentir bloqué par le choix du terme. L'idée, c'est toute personne qui est en position de décision, d'action ou d'arbitrage de montants financiers qui sont parfois de plusieurs centaines de milliers voire plusieurs millions d'euros sur une année civile.

En termes d'effectif quantitatif, nous sommes sur une cible de 12 à 15 participants par session. En 2021, nous avons relancé la formation et nous avons 9 inscrits, en 2022 nous avons 11 inscrits et à ce jour, au plus récent, nous avons atteint le plafond avec 15 inscrits pour l'édition 2023 et 2 candidatures qui sont déjà préenregistrées pour l'édition 2024.

Nous estimons le vivier de candidatures à environ 400 personnes. En gros, ce sont 3 à 4 personnes par GHT potentiellement. Voilà pour le public cible. Nous avons donc un intérêt à consolider et à poursuivre cette formation.

Nous avons identifié quatre objectifs : institutionnel, thématique, méthodologique et pédagogique. L'approche institutionnelle, c'est de défendre et faire valoir les intérêts et les forces de l'EHESP. L'approche thématique, c'était d'élargir le contenu de la formation qui était historiquement très structuré autour de la sécurité juridique et de la performance économique, entre 2011 et 2018, en lui ajoutant un aspect sur la démarche responsable et un aspect sur l'animation de l'ensemble des politiques publiques et des politiques de santé publique. Dès lors qu'on est titulaire d'un portefeuille d'achat en services, en fournitures ou en travaux, on est un des opérateurs principaux d'animation des politiques publiques de l'emploi et de la souveraineté sur son territoire.

Concernant l'approche méthodologique, nous avons utilisé l'approche par compétences avec les quatre référentiels associés, avec l'accompagnement du CApP et des services pédagogiques de l'École. Sur l'approche pédagogique, nous avons aussi inclus l'idée que ce sont des personnels qui sont en poste aujourd'hui, donc nous mobilisons les observations de terrain, les expériences terrain actuelles et contemporaines pour les faire réfléchir entre eux et partager entre eux sur leurs réussites, leurs échecs et leurs pistes de progression.

Cela prend la forme de l'écriture et de la soutenance d'un mémoire qui est engagé dès le mois de mars, au début de la formation, et qui s'achève par une soutenance publique en septembre en présence du RESAH, de l'EHESP et de membres du ministère de la Santé et de la DGOS.

Enfin, sur les échéances et les dates, il y a une présentation cet après-midi et une présentation au Conseil d'administration le 15 mars prochain.

Sur la chronologie de la formation, elle débute lundi prochain. Nous sommes sur un format de cinq modules de trois jours chacun, chacun de ces modules abordant une ou plusieurs thématiques avec un ou plusieurs intervenants issus du secteur public ou du secteur privé, représentatifs de différentes régions de France. Nous faisons des apports pédagogiques alternés avec des mises en situation professionnelles.

Il y a donc un module de trois jours par mois en mars, avril, mai, juin, juillet, puis une pause estivale. Le 26 septembre, il y a une présentation et la soutenance publique d'un mémoire pour valider le contenu de la formation et la réussite de la formation.

Comment se passe l'évaluation de la formation ? C'est simplement un questionnaire à l'issue de chacun des modules qui permet d'attester de l'acquisition et de la maîtrise de l'ensemble des enseignements dispensés sur les trois jours. Cela compte pour environ la moitié de la note, et la deuxième partie de la note, c'est aussi bien le contenu, la forme et le fond du mémoire que la qualité de la présentation à l'oral, des échanges et des interactions avec les membres du jury au mois de septembre.

Si les personnes réussissent, elles sont ensuite cordialement invitées à participer à ce que l'on appelle les journées de l'achat en santé à Paris, du côté du Beffroi de Montrouge en décembre, pour se voir remettre un certificat, et peut-être bientôt un diplôme, ce qui permet de valoriser

leur engagement institutionnel, ce qui permet de susciter de nouvelles candidatures et de nouveaux intérêts pour les deux partenaires, le RESAH et l'EHESP.

Je terminerai en remerciant tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à m'aider et à nous aider dans la poursuite de ce joli chantier. Merci.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup pour cet exposé très clair. Il y a une question.

Mme PITAULT-COSSONNIERE.– Si j'ai bien compris, la formation va débiter avant la validation de sa transformation. Quel est l'apport du fait d'en faire un DE par rapport au certificat, par rapport à son objectif ? Troisièmement, je me posais la question de l'effectif cible à quinze participations. Sommes-nous dans de la rentabilité à quinze participants ou faudrait-il développer encore davantage cette formation pour avoir plus de participants et plus d'acteurs ? Il me semble me rappeler que c'est une formation qui est payante et qui rapporte un peu d'argent.

M. GEROLIMON.– Je vais apporter des éléments de réponse sur vos trois points de questionnement que partagent sans doute d'autres membres au sein de l'instance.

Le premier est sur la convergence ou la divergence des calendriers institutionnels et du calendrier de programmation de la formation qui fait que la première session commence la semaine prochaine et qu'elle est programmée ainsi depuis quelques mois avec les intervenants et les inscriptions progressives. Elle l'a été à l'identique les deux années précédentes. Il y a eu une opportunité de la présenter aux instances en fin d'hiver, début de printemps. Nous saisissons l'occasion. S'il faut faire d'autres présentations ultérieurement, nous les ferons.

Sur l'aspect certificat versus diplôme, je peux apporter mon point de vue, mais il sera sans doute complété par d'autres personnes autour de la table. Il y a sans doute aussi le côté théorie du signal et valorisation et reconnaissance institutionnelle du contenu de la formation qui a été apprécié au travers des enquêtes de satisfaction et au travers des travaux rendus que j'ai pu apprécier avec les membres du jury en 2021 et 2022. C'est capitaliser et reconnaître, au niveau institutionnel, la réussite du projet.

Concernant la troisième question sur l'effectif, nous avons mis un plafond à quinze personnes pour conserver l'interactivité entre les participants. Au-delà de quinze, il serait peut-être un peu plus délicat de créer le groupe et de garantir la qualité des échanges avec le groupe. Ce n'est pas impossible, mais cela peut se faire avec d'autres moyens alloués pour animer le tout. Le point d'équilibre est à huit inscrits, pas à quinze. L'excédent au-delà de huit inscrits, ce sont autant de recettes supplémentaires qui sont ensuite réparties à parts égales entre les deux partenaires.

Je ne sais pas si cela répond à vos questions. Je vais peut-être laisser compléter.

Mme SOVRANO.– J'avais la même question sur le sujet certificat-diplôme. J'entends bien les petites promotions et le fait que ce soit interactif, mais je me suis posé la question. Cela veut dire que si nous épuisons les 400 personnes cibles dans 30 ans, le contexte aura sans doute évolué. Je me suis donc aussi posé la question de l'étalement. C'est aussi au regard du potentiel et des cibles donc je me suis aussi posé cette question.

M. GEROLIMON.– On peut adopter un autre point de vue qui serait le dimensionnement actuel des effectifs qui interviennent sur la fonction achat au sein d'un GHT. Posons l'hypothèse qu'il y a environ 135 GHT en France. Nous avons en moyenne autour de 20 à 30 personnes qui exercent dans ce domaine-là. 20 fois 135, cela fait un effectif qui est beaucoup plus important que celui que j'ai énoncé.

Là, je suis plutôt parti sur une hypothèse basse qui était de dire qu'à minima, il me semble légitime que dans chaque GHT, dans chaque région, au moins trois professionnels soient embarqués dans la formation, initialement, en tout cas pour 2021, 2022, 2023, quitte à ce qu'ils soient ensuite des ambassadeurs ou des représentants d'une information qui serait diffusée auprès d'un plus grand nombre.

Il y a sans doute aussi d'autres contenus pédagogiques que nous pouvons mobiliser ou créer en format accessible en ligne. Cela peut aussi être une piste que nous pouvons regarder ensemble. Le vivier est présent. Il est volontairement estimé sur une hypothèse basse aujourd'hui.

M. LOUAZEL.– Je vais apporter quelques compléments à ce que vient de dire Olivier sur les deux questions. Si les instances ne valident pas la transformation en DE, cela n'empêche pas de faire la formation puisqu'elle existe déjà, et ce serait donc toujours validé par un certificat. C'est pour cela que nous ne sommes pas gênés par la date. C'est le premier point.

Concernant le second point sur le passage de certificat à diplôme, nous avons déjà eu cette discussion. Vous avez vu qu'à plusieurs reprises, la dernière fois par exemple, nous avons le certificat médecin-manager qui devenait aussi un DE médecin-manager. C'est une volonté de la part de l'École. C'est mon historique dans l'institution qui l'explique, mais nous avons créé les certificats il y a longtemps, avant le passage à l'EHESP. Nous n'étions pas un établissement d'enseignement supérieur donc nous nous étions dit que sur des parcours de formation continue, des parcours suffisamment longs, il fallait que nous remettions quelque chose. À l'époque, avec la direction de l'époque, nous nous étions donc mis d'accord sur le fait de délivrer des certificats.

Aujourd'hui, nous sommes un établissement. Les universités proposent des DU. Nous ne pouvons pas les appeler des DU, nous les appelons donc des DE comme les autres écoles. C'est une transformation qui est aussi intéressante pour nous dans le cadre de la capitalisation des blocs de compétences, et le travail qui est mené montre que nous sommes bien dans cette logique de bloc de compétences.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ce conseil, un de nos objectifs est aussi de proposer à nos formations diplômantes de type master des spécialisations. Ces spécialisations pourront pour partie s'appuyer sur des diplômes d'établissement. Nous avons validé, dans le cadre de ce conseil, un diplôme d'établissement « contrôle de gestion ». Je prends souvent cet exemple-là. L'idée est que si demain un étudiant du master AMOS veut faire AMOS spécialité contrôle de gestion, il faut que nous soyons capable de le lui proposer. Ce sera la même chose demain. On pourrait très bien imaginer – et le calendrier tel qu'il est pensé là le permet – d'articuler le master et le DE qui devient une spécialité du master.

Par rapport à votre question sur les effectifs, cela nous place effectivement dans une perspective longue, nous sommes d'accord. Pour autant, nous parlons bien là d'un produit de formation continue et parallèlement, Olivier propose ces formations aussi, évidemment pas aussi complètes, dans le cadre de la spécialisation de la formation de nos élèves directeurs et des modules sur les masters. Par conséquent, nous voyons bien que finalement, sur ce sujet-là, mais peut-être pas avec le même niveau de détail et d'approfondissement, nous avons formé une communauté relativement importante, ce qui nous permet de conserver cette spécificité de la formation continue avec des effectifs qui permettent de vraiment travailler précisément avec un groupe de taille satisfaisante.

M. PACCAUD.– Merci pour la réponse.

Mme RICHARD.– J'ai peut-être deux remarques, d'une part sur le sujet qui vient d'être évoqué. C'est un sujet auquel nous sommes très sensibles et nous essayons vraiment de tenir l'équilibre entre le fait que nous tenons à la qualité de ce que fait l'École - c'est pour cela qu'elle est reconnue et il faut que nous gardions des formats interactifs, etc. -, et le fait qu'un certain nombre de fois, nous sommes en fait des acteurs de la déclinaison d'une politique publique. C'est le cas dans cette situation-là, et on ne décline que si on forme suffisamment en masse. Sinon, on a l'impression qu'on a fait quelque chose mais en masse, sur le terrain, cela ne suffit pas.

Nous sommes très conscients de ce dilemme-là, et si à un moment il faut mettre d'autres moyens et que nous pouvons les trouver, parce que ce n'est pas qu'un problème d'argent mais aussi un problème de compétences, nous les mettrons. Au fur et à mesure que nous

allons former des gens, nous allons peut-être aussi augmenter le vivier d'intervenants potentiels et pouvoir monter d'un cran.

Le deuxième point est plutôt une question. Nous savons bien que, notamment quand on est sur ces grosses mécaniques de création d'un référentiel de compétences, etc., il y a souvent un problème qui est celui du delta temporel entre le moment où l'on fige les choses, le moment où on commence la formation et le moment où le référentiel de compétences n'est déjà plus tout à fait le bon.

Sur les questions d'évaluation de la trace carbone de ce qu'on achète, etc., y a-t-il un module significatif dans la formation ? Si oui, ce serait intéressant de le faire savoir à Ianis DELPLA de façon à ce que nous le recyclions dans la justification des aspects DDRS de l'École en général parce que c'est sans doute un des points par lesquels nous avons potentiellement le plus d'impact. Je ne suis pas du tout spécialiste du sujet, mais les analyses qui ont été faites par exemple par l'APHP montrent que près de 50 % sont représentés par l'activité de soins elle-même et notamment la question des achats. Comment cela est-il traité ? Est-ce quelque chose sur lequel nous devons encore progresser ? Cela vous paraît-il satisfaisant tel que nous le proposons actuellement ? Comment pouvons-nous nous en vanter ?

M. GEROLIMON.— Avant de répondre sur ce point sur la commande publique responsable, je vais réagir par rapport à votre proposition de dire qu'en formant des personnes et des professionnels déjà en poste, on sollicite de nouvelles candidatures et de nouvelles personnes expertes sur ces sujets-là qui peuvent ensuite devenir formateurs.

L'initiative a déjà été proposée il y a deux ans, elle est déjà engagée. La semaine prochaine, un des intervenants est une personne qui a été formée lors d'un cycle précédent et qui a réussi à capitaliser sur son expérience et à apporter un propos théorique complémentaire de son expérience. Le mouvement est donc déjà engagé, il est bénéfique et nous l'encourageons.

Après, sur la commande publique responsable, à titre d'information, le RESAH, notre partenaire, est labellisé « relations fournisseurs et achats responsables » depuis décembre 2022, donc cela fait quelques semaines. C'est un label officiel qui est délivré et qui est en lien avec la charte qui était posée par le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de la Transition écologique en 2011. Le RESAH a récupéré son retard sur un autre opérateur national qui est l'UGAP. Ils se font fort de communiquer dessus et d'inclure des interventions ou des contenus nouveaux sur cette thématique-là.

Les deux années précédentes, nous avons notamment Franck PERRIN, responsable des achats notamment de produits de santé au CHRU de Nancy qui pilotait toute cette mise en œuvre. Pour l'illustrer, le CHRU de Nancy invitait l'ensemble des fournisseurs d'un territoire à venir dans leurs locaux comprendre quelles étaient les priorités institutionnelles du CHRU de Nancy et du GHT structuré sur ce département de Lorraine.

Ils ont été valorisés et il intervient dans le contenu des cours. Au cours des différents modules, il y a donc des focus, des contenus, des outils qui sont proposés et discutés en séance sur la démarche RSE.

Moi, j'en suis convaincu, donc c'est facile, et les intervenants en sont convaincus. Là où il y a un effort d'argumentaire et de conviction encore à porter, c'est auprès du public que nous formons qui a plutôt été formé à garantir la sécurité juridique de son environnement et la performance financière de son institution et de son environnement. Je suis donc d'accord à 100 % pour accélérer là-dessus et relever les points qui peuvent être mobilisés ou commentés par les personnes expertes au sein de l'École.

M. PACCAUD.— Merci beaucoup. Je pense qu'il sera sage de s'arrêter après la dernière question.

Mme RENARD-DUBOIS.— Ce n'est pas une question, mais un commentaire. Pour travailler à la DGOS à PF, je sais que PF et notamment Patrick DESMET et Gilles HEBBRECHT complètent aussi la formation qui n'est pas forcément faite au sein de votre École, mais avec

d'autres interlocuteurs au sein des GHT . Ils ne sont pas tous formés, mais complètent le nombre des gens qui travaillent dans les directions financières pour accroître le volume de gens formés au sein des GHT.

M. GEROLIMON.– En tout cas, si vous pouvez vous faire le relais pour que nous recrutions davantage d'intervenants comme davantage de participants, je regarderai votre proposition avec attention. Merci.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Il faut que nous votions sur cette transformation du certificat. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La transformation du certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en diplôme d'établissement est approuvée à l'unanimité.

M. PACCAUD.– Je conclus donc à l'unanimité pour ce projet, avec nos remerciements.

Diplôme D'établissement francophone – « Inspecteur en santé »

M. PACCAUD.– Le point suivant est également un problème d'enseignement.

Un document est projeté.

M. NABOULET.– Bonjour à tous. Je suis Jean-Philippe NABOULET, responsable de la formation des pharmaciens inspecteurs ici à l'École.

Merci de m'accueillir pour vous présenter ce projet de créer un diplôme d'établissement dans le cadre d'une offre globale de formation à l'international dédiée à l'inspection contrôle.

Nous avons ce cadre-là parce qu'il y a une forte demande, en particulier en Afrique francophone, de formations d'inspecteurs locaux dans le champ médical et pharmaceutique, mais il faut également penser à une ouverture sur d'autres sujets comme la santé environnementale, le sanitaire en général, le médicosocial voire le paramédical, parce qu'il est également nécessaire de faire évoluer le certificat international d'inspection contrôle (CIIC), qui a été proposé par l'EHESP en 2018-2019, vers une formation diplômante, vers un DE, ce qui est souhaité et demandé par les demandeurs de ce type de formations.

Il faut aussi être en position de répondre à des appels d'offres internationaux de formation d'inspecteurs, et répondre à des demandes des acteurs du champ sanitaire et environnemental, être en capacité de répondre à des collaborations internationales, en particulier via l'EHESP-I.

C'est également parce que l'EHESP est reconnu comme un acteur unique dans la formation des inspecteurs sanitaires et sociaux, comme étant finalement l'école de l'inspection dans le champ sanitaire, et parce qu'il y a peu d'offres similaires en Europe ou en Afrique. Celles qui existent sont essentiellement ou uniquement tournées vers l'inspection pharmaceutique. Il y a le projet en cours d'un certificat d'étude complémentaire pharmaceutique en Tunisie, il y a un master en affaires réglementaires et inspection au Sénégal et un autre master en Côte d'Ivoire, mais l'offre est très rare.

C'est également parce qu'il est possible de développer des projets de collaboration avec quelques établissements partenaires comme la faculté de pharmacie d'Abidjan, l'INMeS de Cotonou au Bénin, voire des petites perspectives avec l'OMS Académie.

C'est enfin parce que cela pourrait être une brique qui est apportée au centre interdisciplinaire en santé mondiale, qui est porté par l'École, en proposant par l'intermédiaire de cette offre de formation un accompagnement des autorités et des établissements.

Il s'agit donc de proposer de bâtir une offre de formation internationale, francophone au moins dans un premier temps, autour de l'inspection dans le champ sanitaire. Ce serait une offre complète qui couvre trois niveaux : une formation socle, une formation continue de séniorisation, une formation des managers et des décideurs. Ce serait une offre de formation

pluridisciplinaire, modulable, adaptée aux besoins émergents qui pourront être identifiés dans les années futures, mais cette offre de formation repose sur un DE socle autour duquel on peut ensuite agréger des formations courtes à l'EHESP, délocalisées ou en e-learning.

C'est donc dans ce cadre que je vous propose de créer un diplôme d'établissement francophone inspecteur en santé, le DEf-IS, qui est le nom que je vous propose pour ce DE.

Voilà en résumé le cadre général de l'offre qui se lit de bas en haut. Vous avez cette formation socle destinée aux nouveaux inspecteurs ou à des inspecteurs juniors d'un ou deux ans, qui repose sur ce diplôme francophone inspecteur en santé avec des modules fondamentaux, des modules métiers (inspecteur médical, inspecteur pharmacien, inspecteur en santé environnementale).

Ensuite, le deuxième niveau pour les inspecteurs en poste, ce sont toutes les formations d'approfondissement thématiques, d'expertise, des formations courtes qui existent déjà mais qui peuvent être ouvertes à la formation continue à l'international ou alors des formations courtes à la demande qui peuvent être créées sur site ou délocalisées éventuellement.

Le troisième niveau est plus un niveau de décideurs et de managers, que l'on appelle aussi les inspecteurs généraux en Afrique, avec deux modules que sont le module de formateur relais et un module spécialisé de direction d'un service d'inspection contrôle.

Si on se focalise un peu sur notre DE, c'est une formation qui se veut être généraliste et pluridisciplinaire, modulable, avec une orientation sur le choix de métier avec un tronc commun et des modules métiers. Il serait évolutif parce qu'on peut créer ces modules métiers ensuite à la demande. On voit sur la droite que le tronc commun, ce sont les différents modules de base. Très classiquement, c'est ce que nous avons l'habitude de faire ici à l'École, avec des modules inspection qualité, bases juridiques, méthodologie, dimension relationnelle d'une inspection contrôle, gestion de risques, suivi de l'inspection contrôle, démarche qualité. Ce sont tous ces modules de base.

Là-dessus, nous pouvons monter une brique supplémentaire qui est la spécialisation métier avec le métier d'inspecteur en pharmacie, le métier d'inspecteur médecin, le métier d'inspecteur en santé environnementale, éventuellement l'inspection des politiques sanitaires et d'autres inspections en fonction des besoins et des créations, mais sans avoir à recréer le module de base. Il me semble que c'est l'intérêt.

L'objectif est bien de former des agents des administrations, des ministères et des agences sanitaires aux métiers de l'inspection contrôle sur les fondamentaux de l'inspection appliqués à un métier d'inspecteur spécifique. Le DE est plutôt orienté vers les nouveaux inspecteurs ou inspecteurs juniors. Il y a un calendrier sur neuf mois, d'octobre à juin, de janvier à septembre ou de mars à octobre, quelque chose comme cela, sur un effectif de dix à vingt apprenants, avec une durée de 26 à 31 jours en fonction du module métier qui sera choisi, ce qui correspond à 8 à 9 ECT.

Vous avez ici un peu le détail, avec quatorze jours de tronc commun organisés autour de huit modules que j'ai détaillés un peu tout à l'heure, dix jours à distance, quatre jours de rassemblement à Rennes, puisqu'il était important de faire un peu de cohésion et il y a des éléments comme la dimension relationnelle qu'il est un peu difficile d'organiser à distance.

Nous avons ensuite le module de spécialisation ou le module métier sur cinq à dix jours en fonction du métier, qui se ferait à distance, et un dernier module qui correspond au stage d'inspection. Il s'agit donc de réaliser une inspection et de rédiger une note professionnelle. On va dire que cela prend six jours, le temps de préparer, réaliser, rédiger le rapport.

Voici deux exemples de ces modules métiers, avec l'exemple du module inspection pharmaceutique dans lequel on retrouverait trois séquences :

- une séquence orientée industrie et médicament ;
- une séquence orientée pharmacie en établissement sanitaire et médicosocial ;

- une séquence chaîne du médicament, de la distribution à la pharmacie au détail.

Vous avez un exemple de module du métier d'inspection médicale, avec une séquence sur les spécificités de l'inspection médicale, la gestion des risques médicaux, et des inspections spécifiques propres à ce métier d'inspecteur médecin.

Le DE se validerait par la participation aux dix modules, à savoir les huit modules communs, le module ciblé au choix d'un métier et le module stage et note professionnelle, avec la réalisation de ce stage et la rédaction d'une note professionnelle autour de l'inspection, la réalisation de pré-tests, post-tests, la soutenance de trente minutes devant un jury qui serait un jury de trois personnes, avec présentation de la note professionnelle, du retour d'expérience et des échanges avec le jury.

En termes d'organisation, il faut surtout retenir que ce serait des cours répartis sur un jour et demi à quatre jours par mois sur neuf mois, à distance, avec le rassemblement de quatre jours sur Rennes.

En termes de budget, nous sommes autour de 50 000 euros en termes de coûts. En termes de recettes, nous sommes sur un DE dont le prix de formation serait de 5 000 euros.

Pour terminer ma présentation, les perspectives voire l'ambition de ce projet, au-delà et à travers l'existence de ce DE et de l'offre de formation, sont au moins d'essayer d'animer un réseau régional international de formateurs et d'inspecteurs en santé, de renforcer une expertise francophone qui soit partagée avec des acteurs locaux, de développer des partenariats pédagogiques avec des universités francophones et peut-être pourquoi pas un jour avec l'OMS Académie, voire de créer potentiellement un réseau d'écoles ou tout au moins des possibilités d'échanges entre écoles ou masters orientés autour de l'inspection.

Je termine sur la dernière slide avec une question concernant le public sénior et non plus le public junior. Au lieu de proposer des modules d'approfondissement et de spécialisation, nous pourrions peut-être aller plus loin et proposer un deuxième DEf-IS, le DEf-IS + qui serait composé d'un module de rappels de base rapides, mais surtout des modules d'approfondissement et du module de formateur relais ou du module de direction de l'inspection contrôle, au choix, avec également une note et un jury.

Ici, le public, ce sont les inspecteurs séniors et pour une durée non plus d'une trentaine de jours, mais de seize jours hors note et jury.

Nous aurions donc deux idées, à savoir le diplôme d'établissement DEf-IS pour la formation socle d'inspecteur et le fait de regrouper les éléments de formation d'approfondissement et de formateur relais ou de formation de décideur en un autre diplôme, le DEf-IS+.

Voilà l'ouverture possible qui clôt ma présentation. Je suis à votre disposition.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup pour cette présentation très complète. Je ne suis pas sûr que nous réussirons à couvrir les deux derniers points, mais j'ouvre la discussion en vous remerciant par avance d'avoir peu de questions.

Mme RENARD-DUBOIS.– Je regarde votre proposition telle que centrée sur l'Afrique où j'ai un peu travaillé. Par exemple, dans votre module de formation sur l'inspection contrôle, je ne voyais pas l'utilisation et ce que nous pouvions faire quant à la falsification des médicaments et ce qu'il se passe sur la vente des médicaments sur les marchés, etc. Il n'y a pas du tout cela dans vos présentations, il n'y a pas toute cette problématique-là, ce qui est quand même étonnant par rapport à ce que l'on propose comme stage pour ces inspecteurs.

Cette formation très étalée dans le temps n'est pas très adaptée non plus à des gens qui vont venir pour un très court séjour. On a plus envie de les bloquer sur un temps très court sur la France. Est-ce bien adapté de les faire venir pendant neuf mois tout au long de l'année alors qu'on a envie de les bloquer deux mois au maximum en France ? S'ils viennent de Côte d'Ivoire ou autre, cela ne me paraît pas tellement évident. J'ai travaillé au Togo et au Cameroun. Ils peuvent venir peu de temps. Ils ne peuvent généralement pas venir neuf mois.

M. NABOULET.– Je me suis peut-être mal exprimé. C'est pour cela que j'insistais sur le fait que c'était une formation essentiellement à distance. Tout est à distance, sauf un rassemblement de quatre jours consécutifs, c'est-à-dire une semaine de formation ici à Rennes pour qu'il y ait un temps de rassemblement. Il n'y a qu'une semaine de déplacement, de voyage, etc. Idéalement, je les aurais gardés les trente jours ensemble, mais effectivement, ce n'est pas faisable économiquement pour eux. Il faut pouvoir se libérer et nous ne pouvons pas non plus organiser des déplacements de deux jours tous les mois. Nous sommes donc obligés de faire une formation à distance plus un rassemblement, au moins une fois, de quatre jours sur place.

Sur le contenu détaillé, nous travaillerons forcément la falsification des médicaments, c'est un sujet que je connais très bien puisque je travaille beaucoup là-dessus.

Mme PITAULT-COSSONNIERE. – Est-ce que vous avez fait un benchmark pour connaître éventuellement le nombre de personnes qui pourraient être intéressées au niveau des pays francophones ? Si j'ai bien compris votre propos, la formation ne commencerait à être rentable qu'à partir d'un nombre minimal de dix stagiaires, donc que se passe-t-il s'il y a moins de dix inscrits ?

M. NABOULET.– Il est assez difficile de savoir combien de personnes seront intéressées, pourront venir, etc. Par contre, nous avons depuis toujours avec la DRI des remontées et des demandes régulières et un peu permanentes.

Néanmoins, j'ai toute une liste de demandes de 2017, 2018, 2021, et encore en novembre et décembre 2022. C'est le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Bénin. Nous avons des demandes régulières de ce type de formation et c'est bien pour cela que nous cherchons à y répondre. Nous savons qu'il y a une demande.

Concernant le nombre, c'est un peu difficile. Pour le précédent certificat, il y avait une quinzaine de participants et si par hasard il n'y avait pas assez de monde, moins de cinq ou six, il ne serait pas ouvert cette année-là et il serait l'année suivante. L'intérêt et l'objectif c'est qu'il soit à disposition sur une sorte de catalogue, virtuel ou pas, qu'on sache que l'École propose cela. Du coup, les demandeurs le savent et peuvent y réfléchir, se dire « cette année je ne peux pas, mais je vais chercher un financement et le faire l'année prochaine », parce qu'il est à disposition si vous voulez vous inscrire.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup pour cette réponse claire et rapide. Y a-t-il d'autres questions ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Notre Conseil doit voter sur ce point. Je ne sais pas si nous devons voter sur les deux propositions ou si nous nous engageons sur le DEF-IS.

M. NABOULET.– C'est surtout sur le premier. C'était l'objectif aujourd'hui.

M. PACCAUD.– D'accord. Nous vous laissons vous lancer dans l'élaboration de la deuxième proposition. Je sou mets la proposition au vote.

La création du diplôme d'établissement francophone « Inspecteur en santé » est approuvée à l'unanimité.

M. PACCAUD.– La proposition d'un DEF-IS est acceptée. Merci beaucoup.

Le troisième point sur lequel on nous demande notre avis est l'évolution des tarifs d'apprentissage. C'est Madame BOUGUENNEC qui devrait être en ligne. Êtes-vous en ligne ? Nous allons passer au point suivant. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour pendant qu'on va s'enquérir du destin de Madame BOUGUENNEC.

[Retour APHEA](#)

M. PACCAUD.– Le point suivant, c'est Vincent FERTEY qui parle de l'APHEA (Agency for Public Health Education Accreditation).

Un document est projeté.

M. FERTEY.– Merci, Monsieur le Président. Je vais être assez bref. C’est un point dont nous avons déjà parlé, mais il nous semblait intéressant de faire un retour pour vous présenter et vous partager les quelques conclusions qui avaient été celles de l’agence.

Je vais faire un petit rappel sur les éléments de contexte avant que je parle de la méthodologie qui est retenue, des modalités d’évaluation, des différentes conclusions et de la manière dont nous avons cherché à y répondre au sein de l’École.

L’APHEA, c’est l’Agency for Public Health Education Accreditation. L’EHESP a été la première école accréditée par cette agence en 2015. D’autres écoles font partie du portefeuille de programmes et d’écoles qui sont accrédités par cette agence comme l’Université NOVA à Lisbonne ou l’University Of Sheffield, la London School of Hygiene and Tropical Medicine.

Nous avons été accrédités en 2015. L’audit que nous avons connu l’année dernière était donc un audit de renouvellement qui a lieu tous les six ans. Nous avons été accrédités en 2022 parce qu’avec le Covid, il y a une extension d’un an qui a été accordée par l’agence, mais l’accréditation est renouvelée tous les six ans.

Nous avons conduit ce travail d’audit sur une durée d’environ six mois. C’est Françoise CORMERAIS qui a été principalement à la manœuvre avec d’autres à la Direction de l’École pour remettre ce rapport qui est constitué de deux parties, un rapport écrit et un audit qui se fait à distance, qui a eu lieu en juin sur une durée de trois jours et où les différentes parties prenantes de l’École ont été interviewées par un panel d’experts. Ils étaient cinq, de mémoire, à nous poser des questions sur la base du rapport que nous avons rendu.

Concernant les modalités d’évaluation, il y a sept critères qui sont retenus. Il y a ces critères et des sous-critères, je vous passe le détail, mais il y a environ une dizaine de sous-critères par item avec à chaque fois une évaluation de 1 à 4, le chiffre 1 indiquant que le critère n’est pas rempli et le chiffre 4 qu’il est complètement rempli.

Nous avons sept critères retenus.

Il y en a un qui concerne la gouvernance et l’organisation de l’École, donc sur des aspects organisationnels, d’organigramme, de gouvernance, assez classiques.

Il y a un deuxième item qui porte davantage sur les objectifs de formation annoncés par l’École, pour vérifier que nous avons une adéquation entre ce qui est proposé, l’information que nous communiquons et ce que nous proposons dans nos programmes.

Un autre item porte plus spécifiquement sur la manière dont nous gérons l’organisation de nos formations.

Un autre item porte sur la qualité d’accueil, la vie et l’expérience de l’apprenant, pour les étudiants et les diplômés. Cela renvoie donc aussi à la manière dont nous gérons notre réseau d’alumni.

Il y a un autre item sur les ressources humaines et les équipes, avec un aspect fort autour de la formation.

Les deux derniers items portent sur les questions de gestion financière, administrative, les équipements, les locaux, le site parisien, le site Rennais et la qualité du management au sein de l’École.

Parmi les points qui ressortent, il y a beaucoup de points positifs. J’ai été assez synthétique sur les points positifs pour pouvoir détailler les points d’attention qui viendront juste après.

Parmi les points positifs, il y a donc la pluridisciplinarité de l’offre qui est celle de l’École, avec une identité singulière pour une école qui propose à la fois de la formation initiale, de la formation statutaire et de la formation continue. Cela a évidemment été souligné par l’agence.

Il y a également la richesse des enseignements proposés en santé publique, à la fois dans son approche disciplinaire et compte tenu de la variété des publics que nous accueillons, avec

l'ensemble du spectre en santé publique qui est proposé dans les enseignements dispensés à l'école.

Ils citent également la bonne adéquation et insertion dans les milieux professionnels, même si c'est à la fois un point positif et certainement une marge de progression pour l'École. Il y a aussi la qualité du dialogue pédagogique et la qualité du suivi et de l'accompagnement proposés aux apprenants, quel que soit le type de public auquel nous nous adressons.

Concernant les points d'attention, qui sont plutôt finalement des marges de progression, j'ai repris quelques éléments. En septembre, nous avons eu un rapport suite à l'audit qui a eu lieu en juin avec des pistes d'amélioration, des points d'attention, des marges de progression, reprenant chacun des items.

En ce qui concerne la gouvernance et l'organisation, l'agence nous a invités à clarifier l'offre des programmes et à élargir l'engagement de l'École dans le domaine de la santé mondiale dont nous avons parlé longuement ce matin. C'était intéressant de voir que certaines des recommandations venaient valider des chantiers qui étaient déjà engagés fin 2021-2022, donc c'est venu confirmer des orientations qui avaient été des orientations stratégiques décidées par l'École.

Sur la manière de présenter et de préciser les objectifs de formation, il s'agit d'améliorer davantage la gouvernance et la manière dont sont pilotés les programmes à l'École ainsi que l'allocation des moyens et des objectifs pédagogiques, et de renforcer et poursuivre l'extension des réseaux professionnels et des réseaux d' alumni. À la fois il y a une insertion forte en ce qui concerne les formations statutaires, mais une invitation à construire et capitaliser davantage le potentiel que représente le réseau des alumni qui ne sont pas assez mobilisés dans les différents programmes proposés à l'École.

Sur la manière de définir des process en matière de pilotage des contenus de programmes, l'agence nous invitait à développer davantage et à clarifier la manière dont à la fois nous définissons les process, mais surtout dont nous les mettons en œuvre et à mieux clarifier à la fois des chaînes de décision et des espaces de régulation au sein de l'École. Une autre attention portait sur les questions d'éthique et la gouvernance de l'éthique qui est un critère assez important. Nous avons déjà mis en place un certain nombre d'éléments, mais c'est une invitation à poursuivre nos efforts sur ce domaine-là.

En ce qui concerne les étudiants et diplômés, il y a l'amélioration de la qualité de l'expérience étudiante sur le campus parisien, nous en avons parlé ce matin. À l'époque, nous n'avons pas encore réfléchi à l'avenir du campus parisien, mais quand ils ont interrogé, dans le panel des étudiants, à la fois des étudiants parisiens et Rennais, il est ressorti évidemment que l'offre et la qualité de l'expérience étudiante sur le campus parisien n'étaient pas les mêmes que sur le campus Rennais.

En matière de ressources humaines, ils souhaitent une clarification des rôles académiques et des statuts qui, pour eux, semblaient parfois difficiles à comprendre au sein de l'École avec un point qui est revenu à plusieurs reprises dans le rapport sur la charge importante que représente le pilotage d'une formation, et également la politique de recrutement des enseignants sur laquelle ils souhaitaient avoir davantage d'éléments. Un des efforts à poursuivre concerne la formation du personnel enseignant.

De ces recommandations, avec Marion AGENEAU, Secrétaire générale, et d'autres instances et d'autres directions au sein de l'École, nous avons tiré des éléments parce que c'est toujours l'intérêt de ces accréditations, d'avoir une photographie, un regard extérieur sur l'existant et de conforter des axes de développement qui sont ceux proposés par l'École.

Pour ce qui est de la participation et de l'engagement de l'École dans le domaine de la santé mondiale, avec la création de l'EPE et avec le centre Interdisciplinaire en santé mondiale, nous avons déjà une réponse à formuler à l'agence. Il y a le consortium One Health avec VetAgro Sup et l'Institut Agro également, nous en avons parlé un peu ce matin, et des modules santé mondiale qui sont proposés de manière un peu éparpillée, mais c'était tout l'enjeu de notre

échange de ce matin. Nous allons essayer de pouvoir aligner et mettre en cohérence les différents modules qui sont proposés notamment dans le cadre du parcours de M2 « villes et environnements urbains » qui est porté avec Sciences Po Rennes.

Le renforcement des réseaux de partenaires professionnels de l'École et le réseau des alumni, j'ai eu l'occasion d'en parler lors d'un précédent Conseil des formations. Premièrement, la relance des enquêtes de suivi de nos diplômés a été faite l'été dernier, c'était donc là aussi une réponse directe que nous pouvions formuler aux auditeurs. Sur la base des recommandations qui sont faites, nous n'avons pas à remettre un rapport formel pour dire « voilà comment nous répondons aux différentes recommandations que vous formulez », néanmoins c'est ce que nous avons fait pour notre propre pilotage.

Concernant la mobilisation des alumni, nous avons mis en place un groupe de travail autour de l'insertion et de l'orientation des alumni. Nous commençons à avoir les premières conclusions et nous avons comme objectif, pour la rentrée prochaine, de déployer une nouvelle approche et une nouvelle politique alumni.

Sur le pilotage de l'offre de formation, vous le savez, il y a un chantier piloté par la Direction des études et le secrétariat général sur la réorganisation de la gestion de l'offre de formation avec une cible qui est la clarification de la manière dont nous portons l'offre de formation à l'école avec une gestion de formation de A à Z autour d'un responsable de formation et d'une équipe soutien clairement identifiée. Cela répond finalement à ce manque de clarté qui a parfois été pointé du doigt par l'agence dans la manière dont nous pilotons l'offre de formation à l'école.

Concernant l'amélioration de la visibilité des choix de formation de l'EHESP au niveau national et international, la Direction de la communication a entamé un travail de refonte de l'écosystème web incluant une version anglaise et la création d'une digital workplace qui a vocation à la fois à clarifier l'offre de formation, mais aussi à déployer tout un tas de services à destination des étudiants.

La qualité et le différentiel de qualité entre l'expérience parisienne et rennaise, nous en avons encore une fois parlé ce matin avec deux groupes de réflexion qui sont engagés et mis en place, un sur l'offre de formation à Paris et un autre sur l'avenir du site.

Concernant la formation des intervenants, cela renvoie à une mise en qualité de la manière dont nous vérifions la qualité des intervenants qui sont mobilisés à l'École. Il existe déjà une formation qui est proposée aux enseignants vacataires sur les fondamentaux de la pédagogie, mise en place par le CApP. Nous sommes en train, notamment grâce à Qualiopi, de travailler cet aspect-là pour que nous puissions garantir la qualité des intervenants qui sont mobilisés au sein des différents programmes de formation.

Voilà assez rapidement ce que j'avais à dire sur le retour de cette accréditation APHEA. Le rendez-vous est pris pour 2027 pour, je l'espère, une nouvelle accréditation de six ans.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup pour cette présentation. C'est une présentation sur laquelle on ne nous demande pas notre avis et nous ne sommes pas forcés d'avoir un débat, mais y a-t-il une question ou une remarque urgente ?

M. SALAMEH.– Je souhaite juste faire une petite remarque qui concerne le réseau d'alumni. Comme vous l'avez dit, nous avons eu l'occasion de l'évoquer au mois de décembre au dernier Conseil des formations. Il me semble important d'associer les élèves et les étudiants au groupe de travail pour contribuer à la construction, à compléter l'état des lieux et compléter les préconisations pour développer ce réseau.

M. FERTEY.– Avec plaisir, Monsieur SALAMEH, pour vous inviter lors d'un prochain groupe de travail, en sachant que nous sommes en train de terminer la phase de définition que nous aimerions décliner sous le format d'un plan beaucoup plus opérationnel. Je pense que c'est sur cet aspect que nous aurons besoin de votre regard.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. Nous pouvons nous arrêter avec ce point avec mes remerciements pour ce programme.

L'évolution des tarifs de l'apprentissage

M. PACCAUD.– J'ai le plaisir de donner la parole à Madame BOUGUENNEC.

Un document est projeté.

Mme BOUGUENNEC.– Je suis absolument désolée, je vais faire vite, j'ai des problèmes de réseau et je suis dans un bureau de passage donc je vais essayer d'aller à l'essentiel pour pouvoir répondre à vos questions.

Je souhaitais vous présenter l'évolution des tarifs pour nos contrats d'apprentissage. Cela concerne essentiellement les masters 2 et le master spécialisé « manager en santé ». Il est important pour nous de redéfinir notre politique tarifaire aujourd'hui parce que la contractualisation pour la rentrée 2023 commence maintenant et pour l'instant, les tarifs d'apprentissage sont une des composantes de la politique tarifaire FC, mais qui ne sera votée qu'au CA de juillet alors que nous avons besoin de fixer nos tarifs un peu plus tôt que cela.

Nous faisons évoluer un peu les tarifs pour intégrer le retour d'expérience dont nous bénéficions maintenant depuis nos deux premières années de fonctionnement en tant que CFA et nous avons désormais surtout beaucoup plus de lisibilité sur les niveaux de prise en charge qui ont été définis par les branches professionnelles et qui concernent les tarifs que l'on peut appliquer aux employeurs privés.

Quand nous avons démarré, nous étions avec des coûts d'amorçage en attendant la définition des niveaux de prise en charge, qui sont désormais connus pour toutes nos formations ouvertes à l'apprentissage. C'est fort de cette meilleure lisibilité que nous avons un peu revu notre politique tarifaire maintenant que nous connaissons mieux nos principaux financeurs et les tarifs qui ont été fixés par les branches.

Nous ne changeons pas notre philosophie, qui est d'essayer d'avoir un « zéro reste à charge » pour les employeurs privés, avec le tableau qui va vous être présenté tout à l'heure. Le tarif qui va vous être proposé est un tarif qui aura pour conséquence zéro reste à charge pour quasiment tous les employeurs, sauf, éventuellement certains employeurs.

M. PACCAUD.– Nous vous entendons extrêmement mal pour une raison qui m'échappe. C'était d'abord le son et de temps en temps aussi les diapositives qui ont un peu de mal à s'afficher. Nous n'avons plus tellement de marge de manœuvre en fonction du temps restant. Pourrions-nous renvoyer le rapport à la séance suivante ?

M. LOUAZEL.– Alexandra est présente et va prendre le relais.

Mme BOUGUENNEC.– Super, merci beaucoup.

M. PACCAUD.– Merci d'avoir essayé. Nous vous retrouverons bientôt.

Mme PETILLAULT.– Je reprends le tableau où s'était arrêtée Christelle. C'était pour vous montrer les différents coûts sur les 12 mois. L'employeur privé, pour 12 mois, paie 9 000 euros l'année et l'employeur public paie 6 900 euros pour le master mention santé publique. Pour la mention administration de la santé, ce sont 8 466 euros pour un employeur privé et 6 900 euros pour un employeur public.

Pour le mastère spécialisé « management en santé », l'employeur privé paie 7 232 euros et l'employeur public 6 900 euros. Ce sont des coûts qui sont remboursés par les OPCO ou qui sont validés par les ministères. C'est pour cela que nous aimerions harmoniser ces prix.

Sur la slide suivante, vous avez ce que nous pratiquons comme prix parce que tous les masters sont sur 13 mois cette année et ce sera également le cas l'année prochaine. Voilà pourquoi nous vous proposons cela.

M. PACCAUD.– C'est une proposition qui était soumise pour avis. Nous pouvons procéder maintenant.

Mme ORTMANS.– Pourquoi ne s'agit-il pas des mêmes tarifs selon les types de masters ?

Mme PETILLAULT.– C'est régi par le NPEC. C'est une grille tarifaire qui a été élaborée. Cela nous est imposé. Vous aviez le barème du taux d'amorçage pendant la première année et après cela a été évolué.

Mme BOUGUENNEC.– Ce sont les tarifs de France Compétences décidés par les branches professionnelles.

M. LOUAZEL.– Ce sont les branches et nous avons assez peu de marge de manœuvre par rapport à cela. Je vais prendre un exemple qui est le mastère spécialisé, dont le tarif au départ est de 9 000 euros. Nous n'avons plus la possibilité, en apprentissage, de le proposer à 9 000 euros, par exemple, parce que la branche nous impose ce tarif-là.

Pour les autres, qui aujourd'hui sont des financements à 280 euros de tarif universitaire pour un stagiaire classique et à 5 000 euros en formation continue, pour l'apprentissage, nous sommes de toute façon largement au-dessus. En revanche, sur d'autres produits de type mastères spécialisés, les branches professionnelles ont fait des propositions et nous devons de nous aligner sur ces propositions,

Mme PITAULT-COSSONNIERE. – J'avais une question complémentaire qui était de savoir à peu près quel était le pourcentage d'apprenants entre le public et le privé, si vous le saviez.

M. LOUAZEL.– Ce serait difficile de répondre.

Mme BOUGUENNEC.– C'est 60 % de privé et 40 % de public.

M. PACCAUD.– J'espère qu'il n'y a pas d'autre question. Si personne ne s'y oppose, nous acceptons l'avis et nous vous encourageons à poursuivre. Merci à vous et à Madame BOUGUENNEC pour les efforts.

L'évolution des tarifs de l'apprentissage est approuvée à l'unanimité.

[Retour Qualiopi](#)

M. PACCAUD.– Nous devons terminer à 15 heures, me semble-t-il. Il nous reste trois minutes pour les différents avis suivants. Nous avons entendu Monsieur FERTEY pour APHEA. Nous passons au retour Qualiopi.

Un document est projeté.

Mme EVEILLARD HOANG.– Je vais faire un bref rappel avant de rentrer dans le slide. Qualiopi est une certification qualité imposée depuis le 1^{er} janvier 2022 à tous les organismes de formation qui font de la formation professionnelle et qui souhaitent bénéficier des financements publics mutualisés.

Les établissements supérieurs, par la loi, sont réputés avoir déjà satisfait cette obligation parce qu'ils sont évalués par le HCERES. Ce que l'on sait, c'est que l'évaluation du HCERES porte sur beaucoup de choses, mais assez peu sur la formation professionnelle continue. Nous avons donc souhaité nous engager dans une démarche de certification Qualiopi pour que la théorie et la réalité se rapprochent.

Nous sommes entrés dans cette démarche depuis un an et vous avez ici les différentes étapes d'une certification Qualiopi. La première étape est un audit initial que nous avons passé en janvier et pour lequel nous avons eu un avis favorable. Nous avons donc la certification Qualiopi depuis le mois de janvier. Nous avons eu deux non-conformités mineures. Cela n'empêche pas d'avoir la certification Qualiopi. C'est au-delà de quatre que cela aurait été un problème, et nous devons les corriger dans les six mois. Nous reviendrons tout à l'heure sur la nature de ces deux non-conformités mineures.

La deuxième étape est celle dans laquelle nous sommes aujourd'hui qui est l'audit de surveillance. Un processus complet, c'est trois ans. L'audit de surveillance se situe environ 18 mois après, c'est-à-dire en réalité entre le 14^e et le 22^e mois. Il devrait donc se situer à la mi-2024 c'est-à-dire dans un peu plus d'un an.

Lors de l'audit initial, nous avons également passé les actions de formation. Il y a trois périmètres d'audit de certification qualité pour ce qui nous concerne. Ce sont les actions de formation, l'apprentissage et la validation des acquis. Il y a également le bilan de compétences, mais nous ne sommes pas concernés.

Nous avons repoussé l'audit initial de la validation des acquis parce que nous n'étions pas prêts et nous avons assez peu de validations des acquis hormis la VAE CAFDES. Cet audit initial de la VAE sera décalé et se produira au moment où nous passerons notre audit de surveillance, c'est-à-dire vers juin 2024, entre mai et octobre.

Concernant le périmètre, pour l'audit initial, nous avons travaillé sur un échantillon représentatif, c'est-à-dire des actions de formation qui concernent aussi bien des masters, des masters spécialisés, FAE, prépa-concours et toute l'offre FC, mais également des formations intra et sur mesure. Nous avons donc choisi un échantillon de quinze formations. C'est là-dessus que nous avons été audités, sur la totalité des quinze formations. Pour l'audit de surveillance, nous devons bien sûr généraliser la mise en conformité de nos formations, ce qui représente environ une centaine de formations inter, c'est-à-dire accessibles à tout public, et une centaine de formations sur mesure ou intra, c'est-à-dire demandées par un commanditaire.

L'audit de renouvellement, lui, interviendra trois ans après l'audit initial, soit en janvier 2026.

Pour aller vite, je ne suis pas du tout entrée dans le détail des résultats de l'audit initial, mais vous avez simplement plusieurs slides qui présentent les sept critères dans la colonne de gauche. Le premier critère est l'information des publics. Nous avons complété nos sites EHESP pour les masters, masters spécialisés, FAE, prépa-concours, et le site formation continue pour l'offre FC. Il ne nous reste donc qu'à généraliser pour toutes les formations.

C'est déjà quasiment fait sur la FC, mais il nous manque des informations et lorsque nous allons lancer notre campagne d'actualisation de notre offre et l'intégration de nouvelles formations, nous aurons une trame qui prendra en compte Qualiopi. Il reste donc à le faire pour les masters et masters spécialisés qui, à ce jour, n'ont peut-être pas la totalité des informations.

Le deuxième critère est l'identification des objectifs et l'adaptation aux élèves. Les points forts qui ont été repérés par l'auditeur sont que nous avons des objectifs opérationnels évaluables ou compétences visées, en tout cas pour l'échantillon représentatif, avec des programmes détaillés, des syllabus, des scénarios pour les formations à distance, et des procédures de sélection, de recueil des attentes et d'autopositionnement. Il nous reste à le généraliser pour les 185 formations restantes.

Le troisième critère est l'adaptation des moyens pédagogiques et des diverses modalités aux publics. Nous avons pris en compte les personnes en situation de handicap, nous informons nos bénéficiaires, nous avons une plateforme pédagogique REAL qui a été très appréciée, nous évaluons les acquis, nous avons mis en place avec la scolarité et les équipes pédagogiques concernées un processus de prévention des ruptures de parcours, nous diversifions nos méthodes pédagogiques - et cela ne date pas d'aujourd'hui - et les missions spécifiques du CFA sont bien assurées.

Il y a donc deux non-conformités mineures qui ont été relevées simplement. Il faut créer un livret d'accueil pour le site parisien. Il est en cours et je crois même qu'il est quasiment terminé. Par ailleurs, il faut renforcer la formalisation de l'accompagnement des bénéficiaires qui sont en contrat de professionnalisation. De même que nous le faisons très bien pour l'apprentissage, il faut que nous le fassions aussi pour le contrat de professionnalisation, en

sachant que nous avons très peu d'apprenants en contrat de professionnalisation, mais il faut leur proposer les mêmes choses.

Le quatrième critère porte sur l'adaptation d'un écosystème favorable aux bénéficiaires, avec des moyens techniques, des moyens humains, une organisation en processus qui permet de mobiliser et coordonner les intervenants internes et externes, avec REAL qui permet de gérer et d'actualiser les ressources pédagogiques, et l'existence du conseil pédagogique du CFA. Tout cela est vrai et doit être généralisé et consolidé. C'est le cas dans beaucoup de formations, mais peut-être pas la totalité.

S'agissant de la mise à disposition d'un personnel qualifié et compétent, nous avons pu présenter des fiches de poste pour déterminer des interventions des différentes compétences. Les compétences sont maintenues et développées. Nous avons un certain travail à mener pour que l'organisation de la formation continue, de façon globale, soit peut-être un peu plus formalisée et clarifiée, pour dire qui fait quoi, avec des processus etc. Vincent en parlait tout à l'heure, c'est un travail qui est devant nous, de même que le plan de développement des compétences, en particulier pour l'ensemble des formateurs qu'ils soient internes ou externes.

Nous avons également un sujet qui porte sur les vacataires. Là, nous avons identifié qu'il y avait des vacataires qui n'intervenaient que très ponctuellement. Soit, mais il y a également des vacataires qui interviennent très régulièrement et qui portent des modules ou des UE. Il y a donc un travail à mener pour que nous puissions être en conformité par rapport à l'évaluation des compétences, la formation et l'actualisation des compétences.

Le sixième critère porte sur l'inscription du prestataire dans un environnement socioéconomique. La partie veille est extrêmement importante. Il y a une veille réglementaire, bien sûr, qui est assurée à l'EHESP, et la veille métiers-compétences qui est assurée, mais qui nécessite peut-être d'être consolidée et exploitée de façon plus nette et plus visible et non pas simplement au niveau de chaque enseignant. Une veille pédagogique et technologique est assurée par le CApP. Une veille handicap est assurée par la référente handicap et son réseau.

Il y a la sous-traitance, que nous utilisons peu mais que nous utilisons quand même un peu, et à partir de 2023 nous devons mettre en place une charte Qualiopi, depuis le mois de janvier, pour nous assurer que le sous-traitant, qui n'est pas obligé d'être certifié Qualiopi et qui est donc placé sous notre responsabilité, soit bien informé de ce qui est attendu en matière de qualité et le respecte. Ce sera le cas également pour les intervenants qui sont en statut vacataire.

La dernière chose sur ce critère porte sur le fait que les formations avec des périodes de formation en situation de travail mobilisent un certain nombre d'acteurs extérieurs et certains sont invités aux conseils pédagogiques. Pour le CFA, cela ne pose pas de problème. La question que nous pouvons nous poser, c'est sur des formations dites « alternées ». Pour bien distinguer l'alternance, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, les formations alternées sont des formations qui ne relèvent ni du contrat d'apprentissage ni du contrat de professionnalisation, mais qui sont structurées avec une partie théorique et une partie pratique, donc avec un stage. La période de stage, aujourd'hui, est une partie qui, pour certaines formations, nécessite d'être approfondie pour qu'il y ait une réelle articulation avec les lieux de stage et les employeurs.

Le CFA a mis en place un certain nombre d'actions ou participe aux actions qui concourent à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études, et cela a été souligné de façon très positive.

Le dernier critère est le traitement des appréciations et l'application d'une démarche d'amélioration continue. C'est un critère extrêmement important. Aujourd'hui, nous évaluons la satisfaction des apprenants. Il nous reste trois parties prenantes pour lesquelles il faut que nous allions plus loin.

Il y a les intervenants internes ou externes. Aujourd'hui, nous n'évaluons pas réellement la satisfaction, en tout cas pas de façon systématique, des intervenants internes ou externes. Il y a donc un dispositif à mettre en place. Concernant les commanditaires et financeurs, nous avons conçu un dispositif que nous devons mettre en place à partir du premier trimestre. Un système de recueil des appréciations est donc organisé et souligné et les modalités de traitement, notamment des réclamations, sont construites à partir de cette année.

Nous devons également travailler – et je pense que le CoPil formations tel qu'il est conçu devrait largement y contribuer – à la mise en place de mesures d'amélioration continue en collectant toutes ces données, que ce soit des appréciations, que ce soit de la veille, et à partir de là pouvoir consolider ces informations et faire un plan d'amélioration continue pluriannuel.

Enfin, nous avons à généraliser les comités pédagogiques au moins pour les formations longues ou bien par thématique pour alimenter ce CoPil formations.

La fin de ce slide, c'est l'objectif 2023, avec la préparation de l'audit de surveillance. Nous avons donc en perspective et nous avons déjà réalisé l'embauche d'un responsable qualité FC au 1^{er} février 2023. Je présente donc Pascale BURBANn qui est notre responsable qualité FC, qui va travailler avec moi sur l'audit de surveillance. Nous avons à mettre en place une organisation qui nous permettra de mener cet audit de surveillance et qui impliquera l'ensemble des équipes pédagogiques. Nous avons à produire des process homogènes et harmonisés pour toutes les formations, par type de formation.

Évidemment, on ne travaille pas de la même façon pour un master, un DE ou une formation courte. Nous avons des processus transversaux à consolider, comme nous l'avons vu avec les veilles, l'amélioration continue, etc., et une solution d'émargement en ligne qui va nous aider puisqu'elle va nous permettre de gagner du temps sur des activités moins intéressantes intellectuellement, notamment l'émargement en ligne et la poursuite de papier dans toute l'école. Nous sommes en train de la tester et la première formation qui va tester cette solution, c'est la semaine prochaine.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup. On ne nous demande pas non plus notre avis, mais nous pouvons en prendre connaissance. Merci pour votre travail. Avez-vous une demi-remarque ?

M. ADOLI.– J'ai une question. Le parcours doctoral a-t-il été pris en compte dans la certification Qualiopi ?

Mme EVEILLARD HOANG.– Non, nous parlons de formation professionnelle continue dans le sens de la formation éligible aux financements publics et mutualisés.

M. PACCAUD.– Il est 15 heures 10. Nous avons deux points.

[Retour chantier réingénierie des formations](#)

M. PACCAUD.– Monsieur, vous souhaitiez intervenir dans le cadre des questions diverses.

M. LOUAZEL.– Non, pas dans le cadre des questions diverses. Nous avons un point. Je me tourne vers Monsieur SALAMEH. Nous voulions faire un tout petit retour sur le chantier de réingénierie des formations, mais nous pouvons très bien le faire la fois prochaine sauf si vous souhaitez intervenir maintenant.

Pour l'information du Conseil, nous avons eu une réunion, comme je m'y étais engagé au printemps dernier, avec les élèves, les responsables de filière et les représentants des professions pour la filière D3S et DH autour de la réingénierie des formations et en particulier du sujet de l'alternance, avec de nouvelles propositions qui ont été faites. Je pourrai vous en faire un retour si vous le souhaitez lors d'un prochain conseil, mais je laisse le soin à Monsieur SALAMEH de vous dire quelque chose s'il le souhaite sur ce point.

M. SALAMEH.– En quelques mots, je souhaitais juste dire que les élèves saluent l'initiative de la Direction des études pour participer au développement du séquençage du cycle de

formation des élèves DH et D3S. C'était important. Il n'y a pas de souci pour que nous en parlions au prochain conseil si je suis là avec vous. Si ce n'est pas le cas, je transmettrai au prochain membre du conseil.

M. PACCAUD.– Vous serez là, j'en suis sûr.

Mme SOVRANO.– Il me semble important que nous l'ayons au prochain Conseil des formations. En tout cas, je suis demandeuse d'avoir un point sur la réingénierie. C'est quelque chose que nous demandons depuis quelque temps, déjà sur les mandats précédents. C'est la première chose.

La deuxième chose, et cela me fait réagir par rapport à ce que nous avons évoqué ce matin mais qui est aussi venu en filigrane sur différents points, c'est que je me posais justement la question de la démocratie, c'est-à-dire de la façon dont on associe ceux qui sont le plus à même d'être concernés par les questions. Quand Madame RICHARD a parlé de la question du rapatriement de certaines formations et d'étudiants au regard du site de Paris et de l'échéance du bail, je me posais la question de la façon dont on associe du coup les étudiants et les élèves fonctionnaires dans un collectif où ils vont être concernés, en termes de conditions de vie ou de conditions d'hébergement. Ils vont être impactés aussi dans leurs conditions de vie.

Dans ces collectifs où il y a une réflexion autour d'un enjeu de l'École, il s'agit de savoir comment on associe de façon démocratique ceux qui sont concernés, en tout cas par rapport à leurs conditions de vie ou d'hébergement. Cela rejoint la question de la démocratie. C'est aussi cette question-là, et ce que Monsieur SALAMEH amenait notamment sur les formations qui les concernent et ce qui a pu être associé dans ce cadre-là.

M. PACCAUD.– Merci beaucoup, c'est une suggestion dont nous tiendrons compte pour la formulation du prochain ordre du jour. Merci beaucoup. Merci d'accepter mon rôle de « time keeper », le maître des horloges. Merci pour votre patience, votre attention et votre intérêt. À la fois prochaine, à vous en présentiel et à vous en distanciel. À bientôt.

Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 15 heures 15.